

# CREDOC

# CAHIER DE RECHERCHE

## L'ouverture des commerces le dimanche Evolution des opinions des Français entre 2008 et 2019

Alexis MEYER  
Alexandre ARCENS

*Cette recherche a bénéficié d'un financement au titre de la subvention recherche attribuée au CRÉDOC*

DÉCEMBRE 2019





---

**L'OUVERTURE DES COMMERCE LE DIMANCHE :**  
EVOLUTION DES OPINIONS DES FRANÇAIS  
ENTRE 2008 ET 2019

---

Alexis MAYER et Alexandre ARCENS

**CAHIER DE RECHERCHE N°351**

**DECEMBRE 2019**

**Pôle Consommation et Entreprises**

**Dirigé par Pascale HEBEL**

*Ce cahier de recherche a bénéficié d'un financement au titre de la subvention recherche attribuée au CREDOC*

# Sommaire

---

1. Résumé .....	3
2. Introduction.....	7
3. Evolution du contexte réglementaire et économique entre 2008 et 2019 en France.....	8
3.2. Travail du dimanche : ce que dit le code du travail .....	8
3.1.1. Les dérogations permanentes de droit au repos dominical .....	8
3.1.2. Les dérogations conventionnelles au repos dominical .....	8
3.1.3. Les dérogations accordées par le préfet .....	9
3.1.4. Les dérogations accordées par le maire .....	9
3.1.5. Les dérogations reposant sur un fondement géographique. ....	9
3.3. Evolution du contexte économique .....	9
3.4. L'ouverture des commerces le dimanche dans les autres pays d'Europe .....	11
3.5. Impacts économiques de l'ouverture dominicale : revue de la littérature existante .....	12
3.5.1. Effet sur l'emploi.....	13
3.5.2. Effet sur les prix.....	14
3.5.3. Effet sur les ventes.....	15
3.5.4. Effet sur la concentration des marchés .....	15
3.6. Evolution des pratiques d'achats .....	16
4. L'offre commerciale disponible .....	17
5. Les comportements d'achats.....	20
6. Les opinions des Français .....	23
6.1 Evolution des opinions depuis 2008.....	24
6.2 Les opinions quant à une libération partielle de l'ouverture dominicale .....	25
6.3 Les raisons mises en avant par les personnes favorables à l'ouverture dominicale.....	28
6.4 Les motivations des Français à émettre une opinion négative sur l'ouverture des commerces le dimanche.....	29
6.5 Qui est favorable et qui est défavorable à la libéralisation des commerces le dimanche ? .....	30
6.5.1. Influence des caractéristiques géographiques .....	30
6.5.2. Influence des variables sociologiques .....	31
7. Modélisation de la probabilité d'être favorable à l'ouverture dominicale.....	35
7.1 Significativité des variables du modèle .....	35
7.2 Introduction au modèle logistique .....	36
7.3 Les résultats du modèle de régression logistique simple.....	37
7.4 Introduction au modèle à effets mixtes .....	37
7.5 Les résultats du modèle à effets mixtes.....	39
8 Conclusion .....	40
9 Références .....	43

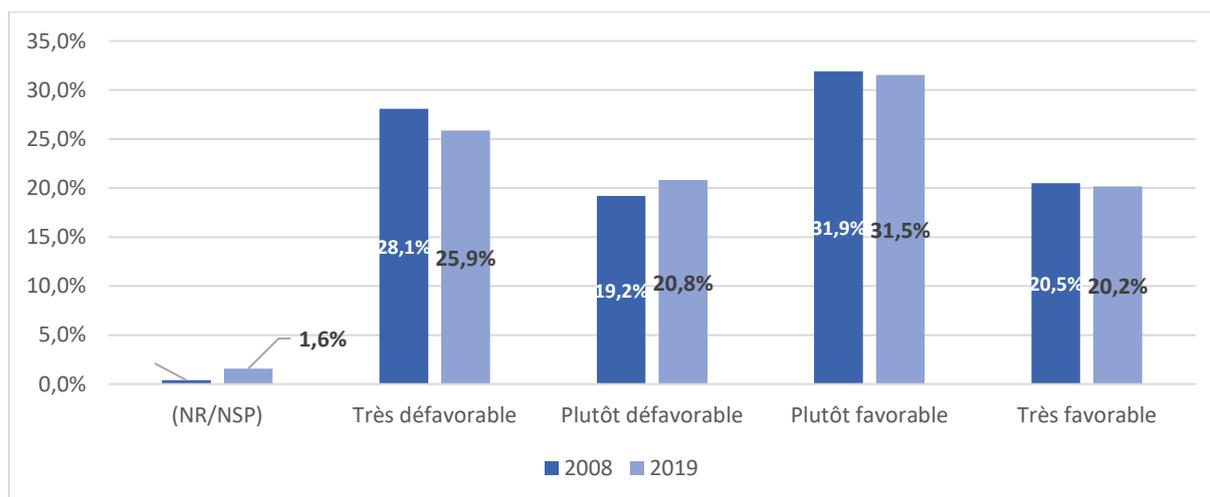
# 1. Résumé

**Mots clés :** Commerce, Opinions, Ouverture le Dimanche, Modélisation, Logistique

La présente étude nous permet de mesurer l'évolution des opinions sur le sujet de l'ouverture le dimanche, et de constater les changements des contextes économiques et réglementaires qui entourent cette question. L'année 2008 marque le début d'une période où, sur fond de récession, la confiance des ménages avait chuté. Depuis, la situation s'est améliorée, même si la croissance stagne, la confiance des ménages est repartie à la hausse. Ce regain de confiance influe positivement sur les opinions. Grâce à un échantillon représentatif de la population française de 1 000 individus de 18 ans ou plus, cette étude met en lumière les caractéristiques déterminant la position des individus. Après une première lecture des réponses en tri croisé, un modèle de régression logistique vient appuyer l'importance de certaines caractéristiques comme la localisation géographique ou l'âge des individus.

Le dimanche est une journée particulière pour de nombreux français. Très longtemps chômée, les opinions des français ont aujourd'hui évolué ; les actes d'achats se sont multipliés avec l'ouverture de certains commerces mais aussi des plateformes de e-commerce dont les parts de marché ne cessent d'augmenter. L'opinion n'est pas plus favorable à l'ouverture des commerces le dimanche en 2019 qu'en 2008. Parallèlement, depuis 2008, des mesures sur la réglementation de l'ouverture des commerces le dimanche ont été adoptées. Le gouvernement a choisi de se diriger vers une plus grande libéralisation de cette pratique.

*Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent. Vous êtes... ?*  
(%)



Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

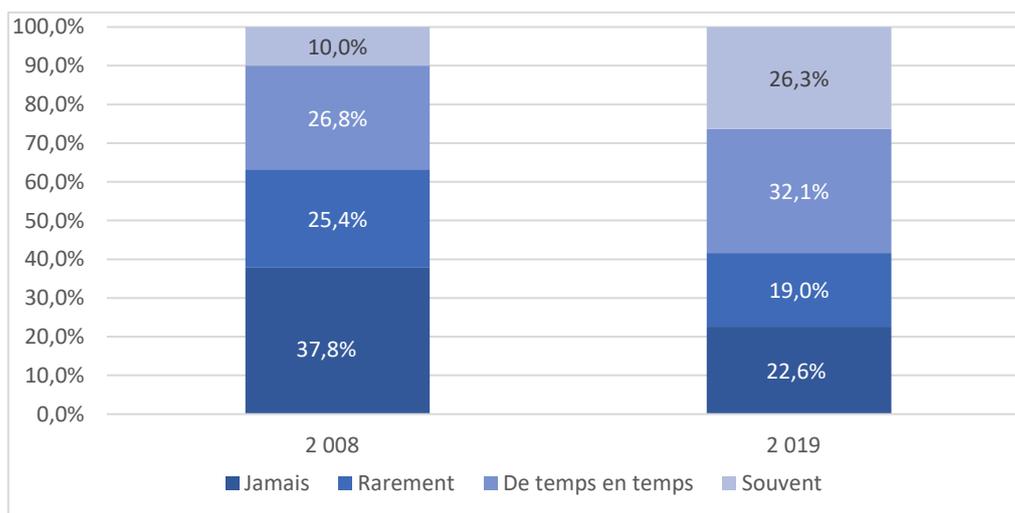
## Une réglementation qui a évolué en France et en Europe

La réglementation a évolué vers une plus grande libéralisation, tant en France depuis quelques années, que dans d'autres pays européens. Certains pays se détachent de toute contrainte d'encadrement de l'ouverture dominical, en particulier au Sud de l'Europe (l'ouverture le dimanche est généralisée en Italie, en Suède et au Portugal), d'autres optent pour une limitation de la libération selon des critères de taille d'établissement, de localisation, ou encore de secteur d'activité : le Royaume-Uni est précurseur (depuis 1944) en autorisant les commerces de moins de 280 m<sup>2</sup>. La Grèce, l'Espagne, utilisent aussi le critère de surface. A l'inverse, dans les pays du nord de l'Europe, l'ouverture dominicale reste beaucoup moins répandue : aux Pays-Bas, les commerces sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. En Allemagne, la plupart des Etats autorisent l'ouverture des commerces le dimanche, mais uniquement pour certaines activités. On retrouve une législation similaire en Norvège où l'ouverture dominicale est limitée à certaines catégories de magasins, et périodes de fêtes de fin d'année.

## Une évolution des pratiques d'achat

Plus de la majorité des Français déclare réaliser, souvent ou de temps en temps, des achats le dimanche dans au moins une des catégories de produits considérées dans le questionnaire (produits alimentaires, habits/chaussures, produits pour la maison, produits pour le bricolage, produits pour les loisirs) contre un tiers environ en 2008. La proportion est plus forte chez les plus jeunes, chez les cadres et professions libérales. Cela concerne plus particulièrement les produits alimentaires, mais également le jardinage-bricolage.

*Est-ce que vous achetez le dimanche ?*  
(personnes déclarant acheter le dimanche dans au moins l'une des 5 catégories de produits, en %)



Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

## Le e-commerce plutôt perçu comme une offre complémentaire aux achats du dimanche

La société française a connu une transition digitale et numérique majeure dans un grand nombre de secteurs, avec le développement des achats en ligne. Les achats sur Internet apparaissent comme une alternative acceptable

aux achats physiques, puisque permettant de s'affranchir de toutes contraintes temporelles. Cependant, le e-commerce est davantage perçu par les cyberconsommateurs comme une offre d'achat complémentaire aux achats le dimanche puisque ces derniers sont majoritairement favorables à la libéralisation.

### **Pour ceux qui lui sont favorables, l'ouverture dominicale permettrait d'améliorer leur organisation hebdomadaire et de satisfaire leur envie de loisirs**

Pour les français, l'ouverture des commerces le dimanche permettrait avant tout une meilleure organisation grâce au relâchement des contraintes temporelles. La notion de « gain de temps » est le premier bénéfice que traduisent les sympathisants. En effet, 59% des individus favorables à la libéralisation ont exprimé leur motivation à travers une meilleure organisation et une plus faible pression temporelle. Ainsi, en 2019, 35% des personnes interrogées déclarent que si les magasins étaient ouverts le dimanche, ils en profiteraient pour optimiser leur organisation. Les franciliens sont plus nombreux à évoquer cet argument, ainsi que les plus jeunes.

Le second facteur d'opinion concernant les consommateurs mis en avant par les Français favorables à la libéralisation est le loisir. L'ouverture des commerces le dimanche permettrait de créer un loisir, une nouvelle activité le dimanche.

### **La culture du dimanche férié constitue un moteur de l'opposition à l'ouverture dominicale, ainsi que le souhait de protéger les petits commerces**

La volonté de préserver la spécificité du dimanche constitue un facteur d'opinion très défavorable pour l'ouverture des commerces. En effet, la quasi-totalité des Français défavorables à la libéralisation sont d'accord sur le fait que « Le temps d'ouverture des commerces est déjà suffisant pour pouvoir faire face à ses besoins d'achats ». De même, les Français défavorables à la libéralisation pensent que l'ouverture dominicale est susceptible d'avoir des conséquences négatives sur la vie familiale des salariés du commerce. Traditionnellement en France, le dimanche est un jour de repos et de culte, et cette tradition est un facteur d'opinion négatif important.

De plus les français défavorables, l'ouverture des commerces le dimanche pourrait impacter négativement les petits commerces, et profiterait essentiellement aux grands groupes. Cet argument révèle le contraste entre les populations favorables et défavorables à la libéralisation : alors que les premiers voient une opportunité de gains économiques, les second y voient des risques et une concurrence déloyale.

### **Les jeunes actifs citadins plus favorables à l'ouverture dominicale**

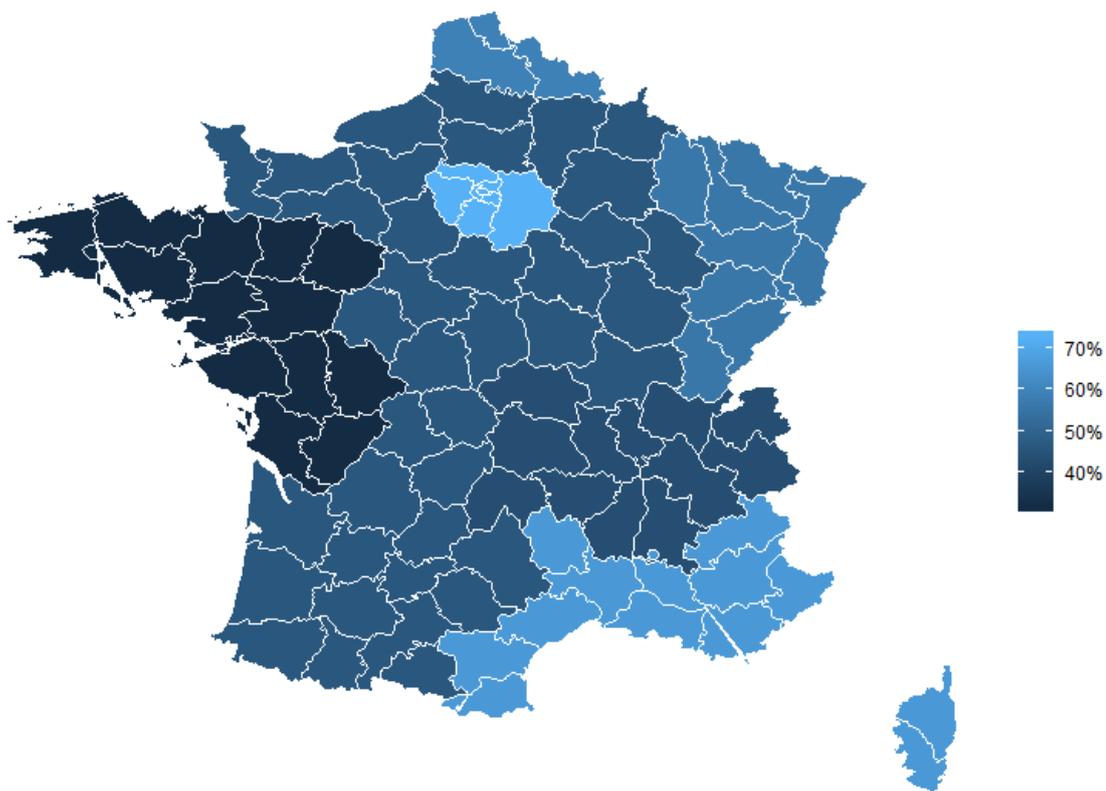
La taille de l'agglomération, le niveau de revenu, l'âge constituent des facteurs fortement discriminants quant au fait d'être favorable ou non à l'ouverture dominicale. Ainsi les habitants de la région parisienne sont très favorables à l'ouverture des commerces, ainsi que ceux du bassin méditerranéen. Notons que ces régions constituent des

zones à forte affluence touristique, où l'ouverture dominicale peut représenter une opportunité pour les commerçants de dynamiser leur activité. A l'opposé les habitants des zones rurales y sont davantage opposés.

Par ailleurs, les jeunes et les citadins sont plus favorables à l'ouverture le dimanche : ainsi 58% des 18-24 ans y sont favorables, contre 47% pour les plus de 65 ans. Notons que les hommes sont davantage favorables à l'ouverture que les femmes (54,5% contre 49,1%), ainsi que les actifs (52% à 56% selon les professions), contrairement aux retraités (44%). On retrouve ici l'importance de la dimension « libération de temps », les individus supposés avoir plus de contraintes temporelles (jeunes actifs) étant plus favorables à la libéralisation.

*Répartition géographique de la probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche en fonction de la zone d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT)*

→ Plus la couleur est claire, plus on est favorable à l'ouverture le dimanche



ZEAT	Bassin Parisien	Centre-Est	Est	Méditerranée	Nord	Ouest	Région Parisienne	Sud-Ouest
Probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche	46%	43%	56%	66%	59%	31%	73%	46%

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

## 2. Introduction

---

Le Crédoc s'intéresse à la question du travail dominicale depuis sa première publication sur le sujet en 2008, «L'ouverture des commerces le dimanche : La libéralisation du travail dominical engendre encore de nombreux débats Moati et Pouquet (2009).

La dernière loi en date est la loi Macron du 6 août 2015. Elle permet aux magasins des zones commerciales et des zones touristiques internationales d'ouvrir tous les dimanches de l'année. En dehors de ces zones, l'ouverture dominicale d'un commerce qui emploie des salariés (les commerces sans salariés peuvent ouvrir le dimanche sans restriction) n'est possible que sur dérogation et à condition d'avoir négocié un accord collectif prévoyant des contreparties financières pour les salariés. Le cadre législatif est d'avantage décrit dans la première partie de l'étude (« 2. Evolution du contexte réglementaire et économique entre 2008 et 2019 en France »).

La présente étude vient compléter les précédents résultats et analyser les évolutions des opinions. Des changements d'attitude à l'égard du travail dominical ont pu être induits à la fois par la crise financière qui a secoué le pays depuis 2007, mais également en conséquence des changements technologiques : la généralisation de l'utilisation des smartphones ou encore au développement du e-commerce (Amazon, Cdiscount, ...).

L'étude de 2008, sur laquelle nous nous appuyons tout au long de l'analyse pour mettre en relief nos résultats, permet d'avoir une idée des déterminants de l'approbation, ou au contraire de la désapprobation de l'ouverture des commerces le dimanche et du travail dominical qu'elle engendrerait. Nous constatons que les Français étaient divisés sur le sujet d'une libéralisation totale et sans restriction des commerces le dimanche. Alors qu'une petite majorité (52,5% des sondés) des Français était favorable à l'idée « qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent », la grande majorité (3 Français sur 4) considéraient parallèlement que le temps d'ouverture des commerces était déjà suffisant.

En 2019, le Crédoc a réalisé une enquête téléphonique comme en 2008 pour mesurer l'évolution des opinions et des attitudes des Français quant à cette question, sur un échantillon représentatif de 1 000 individus de 18 ans et plus sur la période de Juillet 2019. Au total, près d'une centaine de questions ont pu être posées à cet échantillon représentatif de la population. La représentativité de la population a été renforcée grâce à un travail statistique de pondération (grâce aux méthodes de calage sur marge) en se basant sur les quotas publiés par l'INSEE.

Le début de l'étude propose une contextualisation de la réglementation en vigueur et des impacts théoriques et économiques de l'ouverture dominicale des commerces. A la suite de cet état des lieux, l'étude expose son analyse des opinions des français et leurs évolutions en s'appuyant sur les données collectées. Après une analyse à plat de l'enquête en partie 5, nous approfondissons les résultats avec une analyse multivariée des déterminants du positionnement favorable ou défavorable à une ouverture généralisée des commerces le dimanche.

## 3. Evolution du contexte réglementaire et économique entre 2008 et 2019 en France

---

La réglementation sur l'ouverture des commerces le dimanche a fortement évolué ces dernières années. La situation économique est elle aussi bien différente. En effet, 2008 fut une année marquée par la crise économique entraînant le pays dans un climat d'anxiété et d'incertitudes sur l'avenir. Enfin, les pratiques d'achats ont fortement évolué avec la démocratisation des achats sur internet. Nous allons nous intéresser en détail à ces changements avant de voir leurs conséquences sur les opinions des Français sur la question de la libéralisation du travail le dimanche.

### 3.2. Travail du dimanche : ce que dit le code du travail

Un employeur ne peut occuper un salarié plus de 6 jours par semaine ; un repos hebdomadaire d'une durée minimale de 24 heures consécutives (plus 11 heures de repos quotidien) doit donc être respecté. L'article L.3132-3 du Code du travail précise que le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche. Il existe cependant plusieurs dérogations qui ont évolué ces dernières années et qui permettent d'organiser le travail ce jour-là.

#### 3.1.1. Les dérogations permanentes de droit au repos dominical

Le travail dominical peut être obligatoire dans le cas d'un établissement bénéficiant d'une dérogation permanente de droit pour ouvrir le dimanche. Ces dérogations peuvent être attribuées aux commerces alimentaires (où le repos hebdomadaire peut être donné le dimanche à partir de 13 heures) ou aux établissements dont le fonctionnement où l'ouverture est rendue nécessaire par les contraintes de production, de l'activité ou les besoins du public (par exemple : les transports, les hôtels, les cafés, les restaurants, les fleuristes etc.) (articles L.3132-12, L.3132-13, R.3132-5 à R.3132). La liste complète des activités concernées figure à l'article R.3132-5 du Code du travail. En outre, lorsque l'établissement a une surface de vente supérieure à 400 m<sup>2</sup>, les salariés privés du repos dominical bénéficient d'une rémunération majorée d'au moins 30% par rapport à la rémunération normalement due pour une durée équivalente.

#### 3.1.2. Les dérogations conventionnelles au repos dominical

Les dérogations conventionnelles au repos dominical concernent les industries ou les entreprises industrielles. Elles sont mentionnées ici mais sortent du scope de notre étude.

Dans le cas des trois catégories de dérogations qui vont suivre, le travail dominical repose sur un accord de volontariat du salarié. En effet, seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche sur le fondement d'une autorisation donnée en application de l'article L.3132-20 du Code du travail. Le caractère volontaire implique que l'employeur ne peut prendre en considération le refus d'une personne de travailler le dimanche pour refuser de l'embaucher ou pour prendre une mesure disciplinaire ou

discriminatoire dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail (le refus de travailler le dimanche pour un salarié d'une entreprise bénéficiaire d'une telle autorisation ne constitue pas une faute ou un motif de licenciement).

### 3.1.3. Les dérogations accordées par le préfet

Ces dérogations sont temporaires et peuvent être accordées en raison de l'existence d'un préjudice au public ou d'une atteinte grave au fonctionnement normal de l'établissement (article L.3132-20). L'autorisation est accordée pour une durée qui ne peut excéder 3 ans.

### 3.1.4. Les dérogations accordées par le maire

Dans les commerces de détail, le repos dominical peut être supprimé par décision du maire après avis du conseil municipal. Depuis 2016, le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par année civile (contre 5 auparavant). Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400m<sup>2</sup>, lorsque les jours fériés sont travaillés (à l'exception du 1<sup>er</sup> mai), ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire (dans la limite de trois). Chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente et bénéficie d'un repos compensateur équivalent en temps.

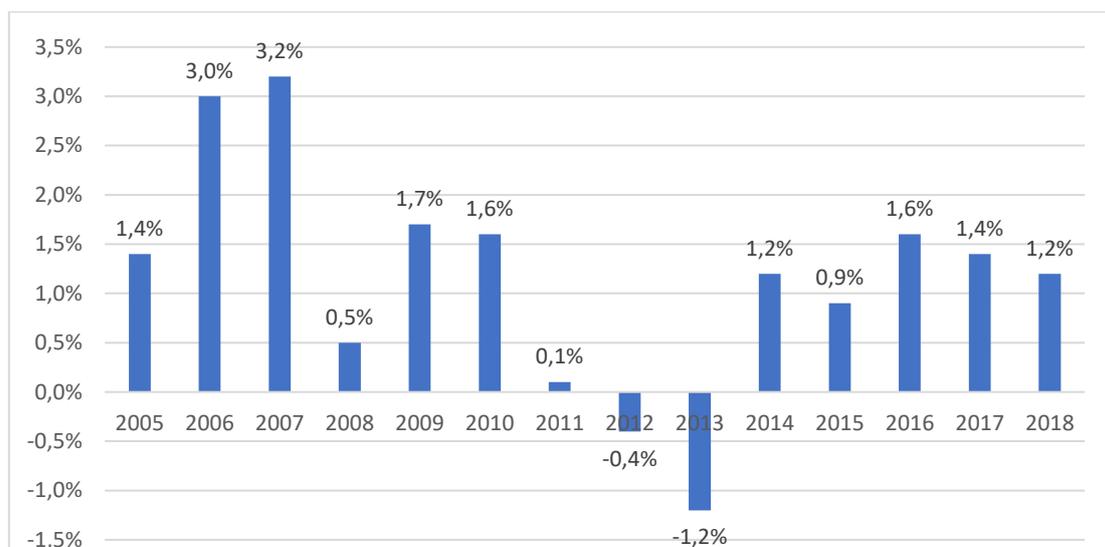
### 3.1.5. Les dérogations reposant sur un fondement géographique.

En vertu de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, les établissements de vente de détail situés dans certaines zones du territoire sont autorisés à ouvrir le dimanche. Quatre types de zones sont définis par la loi : les zones touristiques internationales, les zones touristiques, les zones commerciales et certaines gares.

## 3.3. Evolution du contexte économique

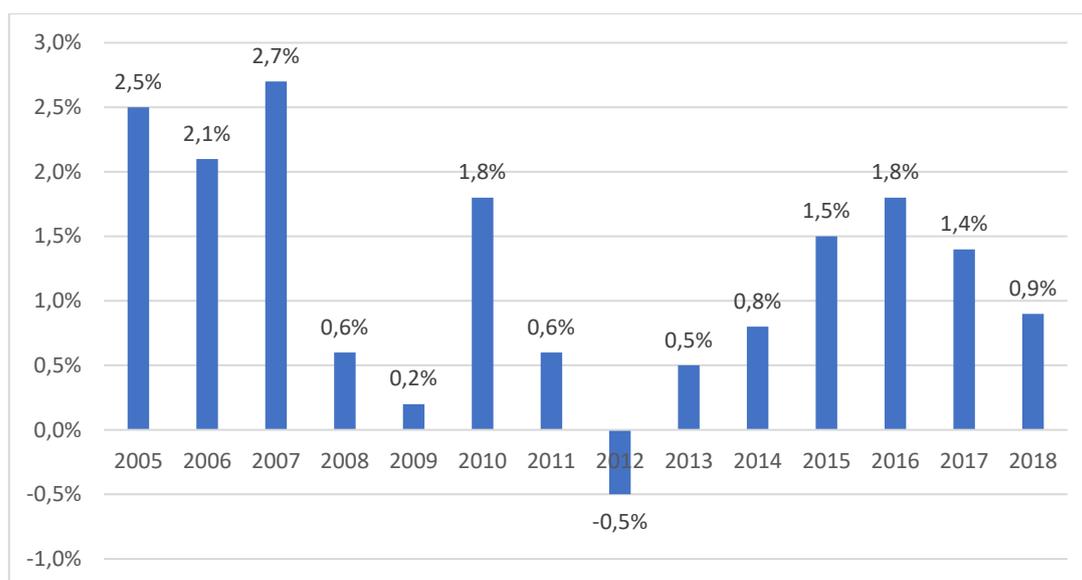
Le contexte économique de 2008 était bien différent du contexte économique actuel. En effet, sur fond de crise économique, la croissance avait fortement chuté entre 2007 et 2008 (-2,3 points). Cette récession avait eu un impact sur la croissance du pouvoir d'achat des ménages (-2,7 points entre 2007 et 2008) et sur la croissance de la consommation des ménages (-1,9 points entre 2007 et 2008). Les valeurs de ces indicateurs se reflètent par une faible confiance des ménages. L'indicateur de confiance a une valeur autour des 82 points en 2008 (-26 points par rapport à 2007, -18 points par rapport à la moyenne).

Figure 1 : Croissance du pouvoir d'achat des ménages entre 2005 et 2018 (%)



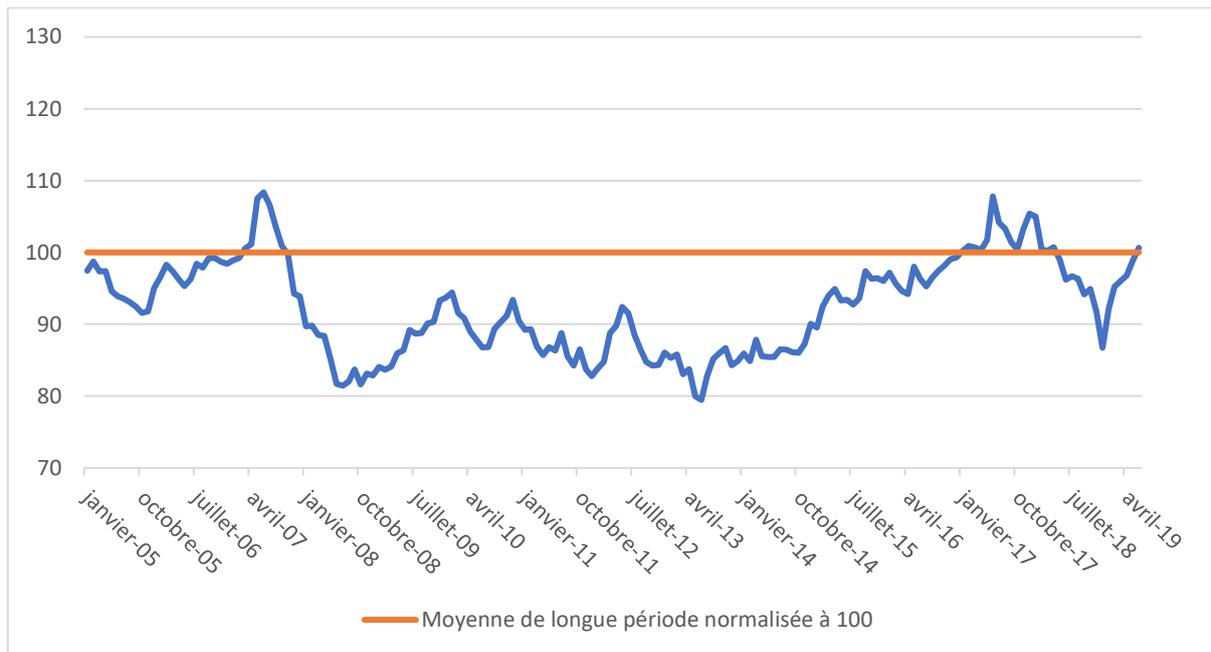
Source : INSEE, Comptabilité Nationale.

Figure 2 : Croissance de la consommation en euros constants des ménages entre 2005 et 2018 (%)



Source : INSEE, Comptabilité Nationale.

Figure 3 : Indicateur synthétique de confiance des ménages entre 2005 et 2018



Source : INSEE, Comptabilité Nationale.

La chute du pouvoir d'achat et de la confiance des ménages en 2008 a engendré une diminution des dépenses dans de nombreux foyers. Dans ces conditions, la pratique des achats le dimanche répondait principalement à la problématique du temps disponible pour réaliser des achats.

La situation économique actuelle est plus favorable qu'en 2008 ; on note une croissance repartie à la hausse (1,7% en 2018) avec une augmentation du pouvoir d'achat (1,2%) et une consommation des ménages elle-même en croissance (0,9% en 2018). En conséquence de cette situation, l'indicateur de confiance atteint le niveau moyen en mai 2019, traduisant que la confiance des ménages est également en hausse. Ces indicateurs favorisent la mesure d'une opinion plus positive chez les Français par rapport à 2008, mais également une évolution des achats les jours ouvrables et le dimanche. Les contraintes financières étant moins fortes, les Français n'ont plus seulement tendance à différer leurs achats au dimanche, mais également à consommer davantage ce dernier jour de semaine.

Cependant, depuis 2017, l'économie européenne, mais aussi mondiale, connaît un ralentissement synchronisé : la croissance a de nouveau été révisée à la baisse pour 2019, à 3 %, soit son rythme le plus lent depuis la crise financière mondiale. Il s'agit d'un sérieux recul par rapport aux 3,8 % de 2017, année où l'économie mondiale connaissait un redressement synchronisé.

### 3.4. L'ouverture des commerces le dimanche dans les autres pays d'Europe

Le repos dominical en Europe, tout aussi répandu qu'en France, a fortement évolué ces dernières années vers une plus grande libéralisation. En 2015, 29% des salariés de l'Union Européenne (UE) quel que soit le secteur d'activité ont déjà travaillé au minimum un dimanche par mois et 11% au moins 3 dimanches par mois. Cependant,

il n'existe aucune réglementation européenne liée à l'ouverture des commerces le dimanche, ce sont les états membres qui proposent chacun indépendamment leur propre législation.

De façon non-exhaustive, nous pouvons signaler que l'ouverture des commerces le dimanche est généralisées en Italie, en Suède et au Portugal. Les commerçants dans ces pays sont autonomes quant au jours et horaires d'ouverture.

Pour plusieurs pays d'Europe, l'ouverture dominicale est limitée selon la surface du commerce. Les précurseurs de cette législation sont les britanniques, qui depuis 1944 autorisent leurs commerçants possédant une surface inférieure à 280m<sup>2</sup> à ouvrir le dimanche. Pour les surfaces supérieures, l'ouverture dominicale est limitée à 6 heures consécutives. En 2012, d'autres pays européens adoptent une législation similaire ; en Grèce l'autorisation est cantonnée aux surfaces de moins de 250m<sup>2</sup>, avec une libération totale sept jours par an, en Espagne la limite est définie à 300m<sup>2</sup>, mais une dérogation est accordée à la ville de Madrid dans laquelle l'ouverture dominicale est accordée à l'ensemble des commerçants. Cette dernière fait écho à la législation française sur les zones touristiques internationales.

Dans les pays du nord de l'Europe, l'ouverture dominicale reste beaucoup moins répandue. Aux Pays-Bas, les commerces sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. Cependant les municipalités peuvent permettre l'ouverture des commerces jusqu'à 12 dimanches par an. De plus, comme en France, des dérogations permanentes peuvent être accordées dans les zones touristiques (Amsterdam par exemple). En Allemagne, la plupart des Etats autorisent l'ouverture des commerces le dimanche selon le type de magasins (fleuriste, boulangerie par exemple). Pour les autres commerces, l'ouverture se limite à certains dimanches de l'année (le nombre exact est fixé au niveau infranational), sur une plage horaire de cinq heures et une fermeture avant 18h. On retrouve une législation similaire en Norvège où l'ouverture dominicale est limitée à certaines catégories de magasins, et périodes de fêtes de fin d'année.

### **3.5. Impacts économiques de l'ouverture dominicale : revue de la littérature existante**

Cette revue de littérature s'appuie sur 23 articles parus entre 1984 et 2019. Tous concernent la mesure des différents impacts économiques engendrés par la libéralisation du travail dominical. Ils se distinguent par leur choix d'entrée sur le sujet. Certains ont adopté une approche par l'emploi, d'autres ont opté pour une analyse à travers les prix ou les ventes. Enfin, certains offrent une approche plus économique avec une analyse de la concentration du marché. Les pays choisis pour ces analyses sont majoritairement européens, on retrouve la France, l'Allemagne, la Grèce ou encore la Suède ; avec également une méta-analyse réalisée sur un panel de 30 pays européens, dont le niveau de libération de la pratique du commerce le dimanche varie. Enfin quatre articles proposent une mesure des impacts économiques de cette nouvelle pratique au Etats-Unis et au Canada.

### 3.5.1. Effet sur l'emploi

L'effet de la libéralisation sur l'emploi révèle une certaine ambiguïté. Bien qu'il soit attendu que la libéralisation génère une hausse de l'emploi dans les commerces concernés, une baisse de l'emploi est également hypothéquée en raison de l'intensification de la concurrence. Cette dernière peut s'intensifier avec l'augmentation du temps imparti pour effectuer les achats et comparer les offres et prix. L'effet de la libéralisation sur l'emploi va donc dépendre de l'importance de ces 2 effets<sup>1</sup>. La littérature empirique indique que l'ouverture dominicale génère une hausse de l'emploi. Mais attention, les articles de recherche n'ayant pas de résultats significatifs ne sont en général pas publiés.

Burda et Weil (2005) et Goos (2004) ont étudié l'impact sur l'emploi de la mise en place des « Blue Laws » aux Etats-Unis. Ces lois ont permis de bannir une grande partie des activités le dimanche pour des raisons religieuses et d'inscrire le dimanche comme un jour de repos. Burda et Weil ont quantifié l'impact des « Blue Laws » en utilisant à la fois des données de panel sur plusieurs Etats américains et des données individuelles provenant de l'« US Current Population Survey » entre 1969 et 1993. Ils ont observé dans leurs recherches que les « Blue Laws » ont réduit l'emploi de 4,2% en moyenne dans les commerces de détail. Ils expliquent ce résultat par la hausse du coût du travail générée sur les temps partiel, or ses contrats sont les plus répandues dans les commerces de détails. Goos a lui quantifié l'impact de la libéralisation avec des données provenant de l'« Economic Census of Retail Trade » entre 1977 et 1997. Son étude a montré que la libéralisation a suscité une augmentation de l'emploi entre 4,4% et 6,4% en moyenne.

Skuterud (2005) a quant à lui étudié l'impact d'une dérégulation du travail le dimanche dans l'industrie du commerce de détail grâce à des données relatives aux provinces Canadiennes (Newfoundland, Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick, Saskatchewan, Alberta, British Columbia, Quebec, Manitoba et Ontario) entre 1980 et 1998. Cette étude avait pour objectif de révéler la réaction des commerces après la dérégulation. Dans un premier temps, il s'agissait de mesurer l'impact sur l'activité commerciale dans le cas d'une ouverture dominicale régulée. Les résultats empiriques de l'étude suggèrent que les provinces Ontario, Manitoba et Alberta ont un gain d'activité significatif. Skuterud a ensuite réalisé une analyse en double-différences (méthode statistique pour évaluer l'impact d'une mesure) sur les provinces Ontario, Manitoba et Alberta ; ce qui lui a permis de démontrer que l'ouverture des commerces le dimanche engendrait une hausse de 5% à 12% de l'emploi dans les commerces de détails ; et que cette hausse ne peut s'expliquer uniquement par l'augmentation des heures travaillées des salariés déjà existants.

En Allemagne, Bossler et Oberfichtner (2014) ont également analysé l'impact de l'ouverture dominicale sur l'emploi. Cependant, ils se sont concentrés seulement sur les commerces alimentaires habituellement ouverts que la semaine avant la mesure de libéralisation du travail dominical. Ils ont constaté grâce à une analyse par double-

---

<sup>1</sup> Cristos Genakos, Svetoslav Danchev. « Evaluating the Impact of Sunday Trading Deregulation ». LSE. March 2015.

différences que l'emploi avait augmenté, en moyenne, de 3% à 4% dans les commerces alimentaires mais que dans ce secteur, cet effet provient majoritairement d'une hausse du temps de travail à temps partiel.

La dernière étude que nous citerons a été réalisée par Genakos et Danchev (2015). Ils ont étudié l'impact de l'ouverture dominicale sur l'emploi à partir d'un panel de 30 pays européens dont les données sont observées entre 1999 et 2013. En réalisant une analyse en double-différences, ils ont pu observer que la dérégulation du travail dominical avait généré, en moyenne, une hausse de l'emploi significative de 7% à 9% dans les commerces de détail alimentaires et vestimentaires dans les pays concernés par ces mesures.

### 3.5.2. Effet sur les prix

L'effet de la libéralisation sur les prix est également théoriquement ambigu. En effet, si le recours au travail le dimanche intensifie la compétition entre les commerces alors les prix auront tendance à baisser. Deux arguments théoriques sont avancés sur le lien entre l'intensification de la concurrence et l'ouverture dominicale :

- La libéralisation va offrir plus de temps aux consommateurs pour enrichir leurs connaissances sur les prix (amélioration de l'information disponible) et pratiquer des analyses comparatives (Clemenz, 1990). Cette amélioration de l'information disponible pour les consommateurs va intensifier la concurrence entre les différents commerces de détail.
- De Meza (1984) suggère qu'avec une hausse du nombre de commerces ouverts le dimanche, les consommateurs ont un coût de transport (physique et/ou monétaire) plus faible pour faire leurs achats le dimanche (concentration de commerces ouverts plus élevée). Un consommateur peut donc comparer les prix plus facilement et se déplacer d'un commerce à un autre à un coût plus faible en cas de dissatisfaction (qualité, prix) ce qui accroît la concurrence entre les commerces.

La littérature empirique est également floue sur ce sujet. Certains auteurs ont observé que la libéralisation avait un impact positif sur les prix. C'est le cas de Tanguay, Vallée et Lanoie (1995) qui ont observé que la dérégulation du travail le dimanche au Québec avait entraîné une baisse des prix dans les petits commerces. Cependant, l'effet inverse était observé dans les grands établissements. Ce résultat illustre plutôt la théorie développée par Inderst et Irmen (2005) où les grands magasins auront une plus grande flexibilité en termes d'ouverture que les petits commerces. . Reddy (2012), en analysant l'évolution des prix avant et après la libéralisation du travail le dimanche en Allemagne, a constaté une évolution à la baisse des prix.

Toutefois, certains articles ont montré que la libéralisation n'avait aucun impact sur les prix. Senftleben-König (2014) a abouti à cette conclusion sur une étude menée en Allemagne. C'est aussi le cas de Burda et Weil (2005) avec leur analyse des « Blue Laws » aux Etats-Unis et de Genakos et Danchev (2015) avec leur étude sur un panel de pays européens. Ces derniers ont tous abouti à la conclusion que la libéralisation de l'ouverture des commerces le dimanche n'avait pas entraîné de changement significatif sur les prix.

### 3.5.3. Effet sur les ventes

L'impact de l'ouverture dominicale sur les ventes est soit nul soit positif. Dans le premier cas, les consommateurs substituent certains de leurs achats la semaine par des achats le dimanche, ce qui n'engendre aucun effet sur les ventes. Cependant, l'ouverture des commerces le dimanche peut également conduire certains consommateurs vers une nouvelle consommation, ce qui engendre une augmentation des ventes.

Les résultats empiriques sont également divergents. Notre étude réalisée en 2008 (Moati et Pouquet) a permis de montrer que l'essentiel des ventes réalisées le dimanche correspondent à un transfert des ventes réalisées le reste de la semaine. Parmi les 43% des Français qui ont déclaré en 2008 qu'ils seraient enclins à faire des achats le dimanche plutôt que le reste de la semaine si tous les magasins étaient ouverts le dimanche, ils étaient très peu nombreux à déclarer que leurs achats du dimanche les conduiraient à augmenter leurs dépenses. C'est le cas aussi de Reddy (2012) et Senftleben-König (2014) qui n'ont trouvé aucun impact sur les ventes de la dérégulation en Allemagne. Genakos et Danchev (2005) indiquent que l'ouverture des commerces le dimanche en Europe a eu pour effet un transfert des dépenses des autres secteurs vers le secteur alimentaire mais que la magnitude de cet effet reste faible (entre 0,11% et 11,5%).

A contrario, certains auteurs ont observé une hausse des ventes grâce à la libéralisation. Par exemple, Pilat (1997) a observé que la dérégulation en Suède avait généré une hausse significative du chiffre d'affaires des commerces, en moyenne, de 5%. Goos (2004) qui a analysé la mise en place des « Blue Laws » aux Etats-Unis a trouvé que la libéralisation permettait une hausse du revenu des commerces, en moyenne, entre 3,9% et 10,7%. Enfin, Prodromidis, Pretralias et Petros (2012) ont montré que l'impact sur les ventes était significativement positif.

### 3.5.4. Effet sur la concentration des marchés

Cette mesure reste aujourd'hui minoritaire dans la littérature, du fait de sa lecture sur le long terme. L'effet sur la concentration des marchés présente pourtant un intérêt certain puisqu'il permet de savoir à quel type de commerces (notamment commerces de grandes tailles ou de petites tailles) profitera la libéralisation en termes de parts de marchés. En théorie, les petits commerces proposant une offre de produits substituables aux produits proposés par les grands commerces subiront un impact négatif de la libéralisation. La dimension récréative des achats proposée par les grands commerces est plus importante que dans les petits commerces, or c'est un facteur d'incitation à réaliser des achats le dimanche. Au contraire, ceux offrant des produits complémentaires aux produits proposés par les grands commerces bénéficieront d'un impact positif de la libéralisation.

La littérature empirique suggère une hausse du nombre de commerces. La « Productivity Commission » australienne ne fait état d'aucun impact négatif subi par les petits commerces de détails australiens après la libéralisation de l'ouverture des commerces le dimanche ; Goos (2004) a observé que l'ouverture dominicale aux Etats-Unis avait fait augmenter le nombre net de commerces de 1% à 2%. Et Genakos et Danchev (2015) ont mesuré sur leur panel de 30 pays une augmentation du nombre net de commerces d'environ 1%.

### **3.6. Evolution des pratiques d'achats**

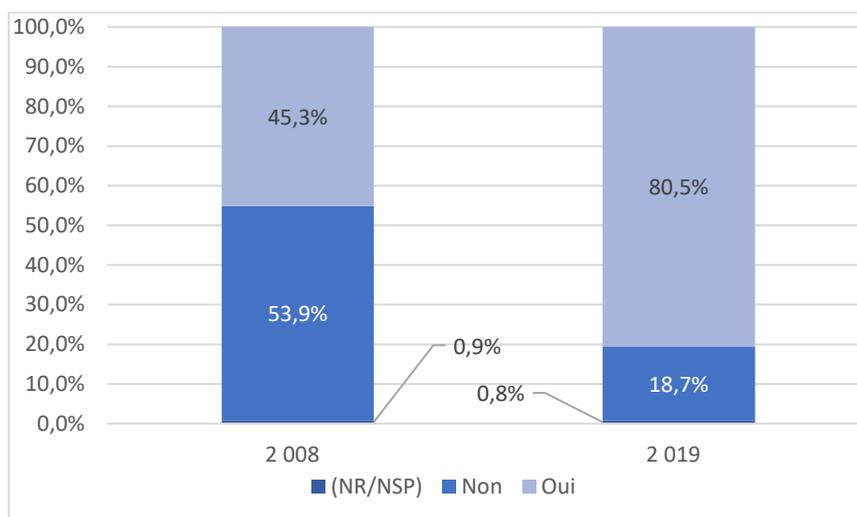
La société française a connu une transition digitale et numérique majeure dans un grand nombre de secteurs notamment avec le développement des achats en ligne et des plateformes d'achats (Amazon, Cdiscount, Ventes privées, Fnac etc.). Le nombre de sites de e-commerce a explosé ces dernières années. D'après la Fédération du e-commerce et de la vente à distance, le nombre de e-commerce est passés de 48 500 en 2008 à 182 000 en 2018. Le développement des smartphones a aussi permis d'élargir les possibilités et le temps de navigation sur Internet. En 2018, 64% des Français utilisent un téléphone mobile pour naviguer sur Internet contre 5% en 2008. Sur cette même période, la part de la population qui déclare avoir déjà réalisée des achats sur Internet est passée de 36% à 57,4% (Baromètre du numérique, 2018).

Les achats sur Internet apparaissent comme une alternative acceptable aux achats physiques puisque c'est une solution amputée de toutes contraintes temporelles. Cependant, le e-commerce est davantage perçu par les cyber-consommateurs comme une offre complémentaire aux achats le dimanche puisque 53% de ces derniers sont favorables à la libéralisation.

## 4. L'offre commerciale disponible

Avant de présenter l'opinion des Français, il est intéressant d'exposer l'évolution de l'offre commerciale depuis 2008 et les achats majoritairement réalisés le dimanche. Comme nous l'avons vu dans la première partie de cette étude, la réglementation concernant les autorisations d'ouverture des commerces le dimanche a beaucoup changé depuis 2008 (création des « zones touristiques d'influence » en 2015 ou encore l'augmentation du nombre de dérogations pouvant être accordées par le maire qui est passé de 5 à 12 par ans en 2016). Ces changements ont entraîné une explosion de l'offre commerciale disponible. En 2019, 80,5% des Français déclarent avoir accès à proximité de chez eux à un commerce ouvert le dimanche contre 45,3% en 2008. Cette dernière ne concerne plus seulement les habitants des grandes aires urbaines mais aussi les habitants des zones péri-urbaines et rurales.

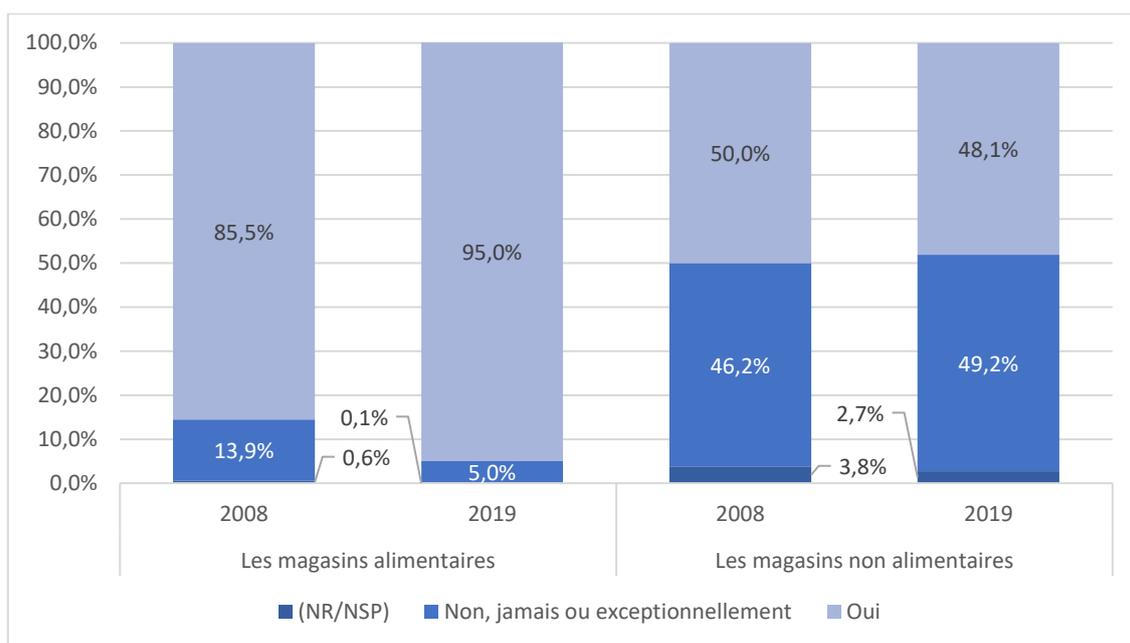
Figure 4 : A proximité de chez vous, les magasins sont-ils ouverts le dimanche ? (%)



Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

Parmi les individus qui déclarent avoir des magasins ouverts le dimanche à proximité de chez eux 95% ont accès à un commerce alimentaire, 48% à un commerce non alimentaire (bricolage, jardinage, meubles) en 2019 contre respectivement 85,5% et 50% en 2008. La part des individus ayant accès aux commerces alimentaires le dimanche a donc fortement augmenté au cours des 10 dernières années alors que la part des individus ayant accès aux commerces non alimentaires est restée constante.

Figure 5 : Quels types de magasins sont ouverts le dimanche ? (%)

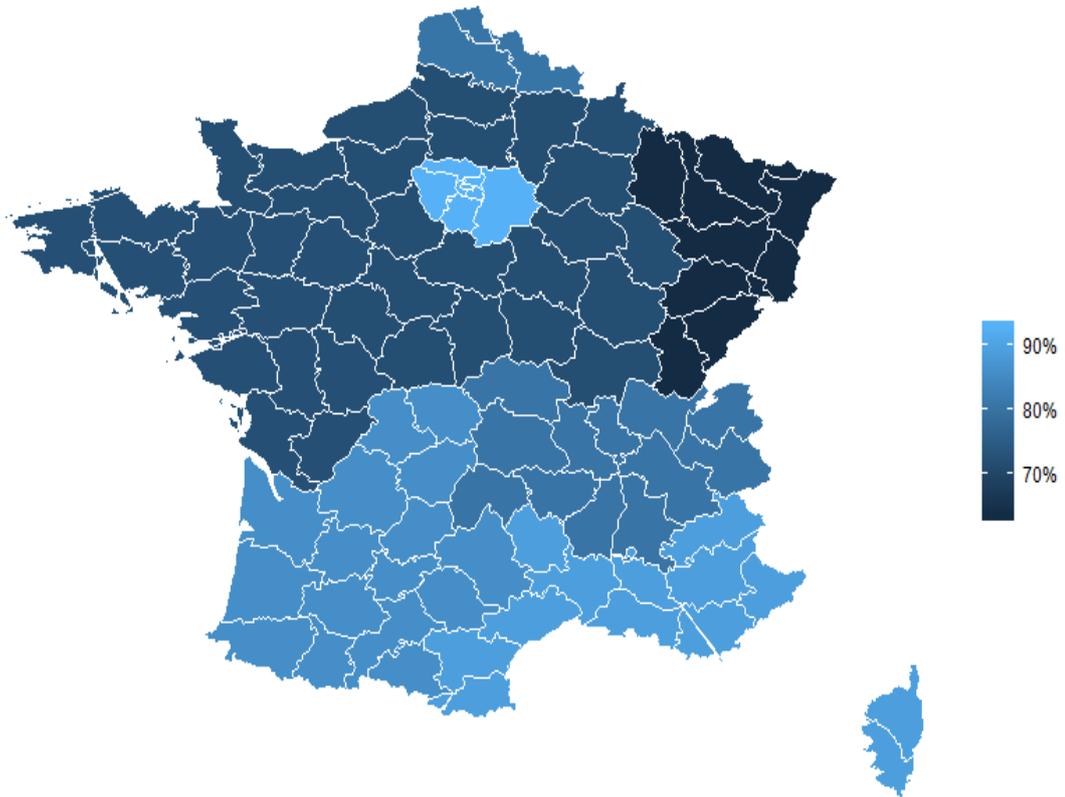


Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

La répartition géographique des individus déclarant avoir accès aux commerces le dimanche divise la France en deux. Les Régions du Sud et la Région Parisienne présentent les taux de personnes déclarent avoir accès à un commerce le dimanche les plus élevés, 93% des habitants de la Région Parisienne et 89% des habitants des régions méditerranéennes alors que la moyenne nationale est à 80%. Les habitants des Régions de l'Est de la France sont ceux qui ont le moins accès à des commerces le dimanche (seulement 63,6%), mais sont également la population déclarant le moins d'attrait pour le service dominical.

Ces disparités régionales illustrent un décalage entre les métropoles et les zones moins urbanisées où 78% (41% en 2008) des habitants des communes rurales déclarent avoir accès aux magasins le dimanche contre 94% (61% en 2008) pour les habitants de l'agglomération parisienne. Le décalage a légèrement diminué par rapport à 2008 passant d'un écart de 20 points en 2008 à un écart de 17 points en 2019.

Figure 6 : A proximité de chez vous, les magasins sont-ils ouverts le dimanche ? (%) Répartition géographique (plus la couleur est foncée plus les commerces sont fermés)



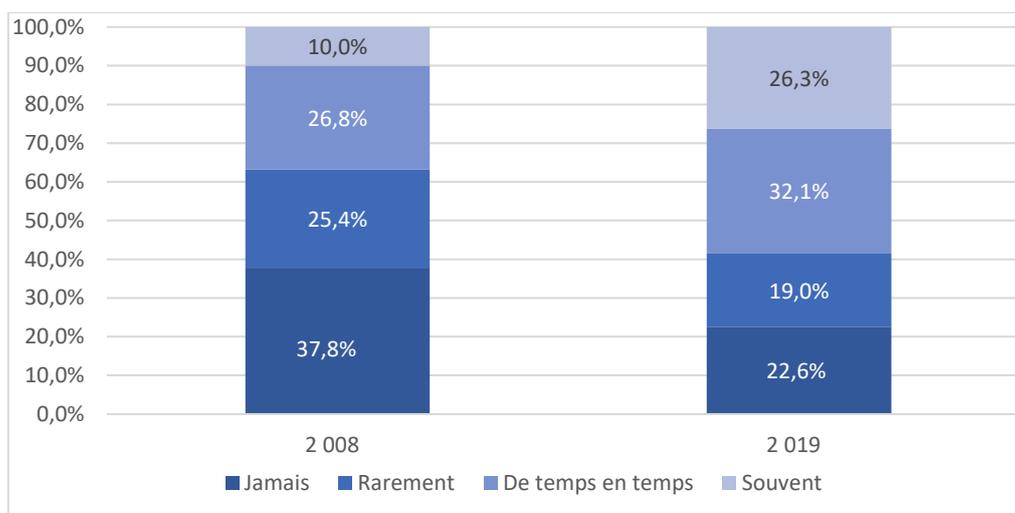
ZEAT	Bassin Parisien	Centre-Est	Est	Méditerranée	Nord	Ouest	Région Parisienne	Sud-Ouest
Probabilité d'avoir un commerce ouvert le dimanche	72%	80%	63,5%	89%	81%	72%	93%	86%

Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

## 5. Les comportements d'achats

L'augmentation de l'offre commerciale le dimanche engendre une hausse de la consommation ce dernier jour de semaine. Plus de la majorité des Français (57,4%) déclare réaliser, souvent ou de temps en temps, des achats le dimanche dans au moins une des catégories de produits considérées dans le questionnaire (produits alimentaires, habits/chaussures, produits pour la maison, produits pour le bricolage, produits pour les loisirs) contre seulement 36,8% en 2008.

Figure 7 : Est-ce que vous achetez le dimanche ? -2019- (personnes déclarant acheter le dimanche dans au moins l'une des 5 catégories de produits) (%)



Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

Parmi les individus qui déclarent avoir à proximité de chez eux des commerces ouverts le dimanche, 64% réalisent souvent (30%) ou de temps en temps (34%) des achats le dimanche. A contrario, 64% des individus qui déclarent ne pas disposer d'offre commerciale le dimanche réalisent peu ou pas du tout d'achats le dimanche. Par conséquent, avoir à proximité une offre commerciale le dimanche est un facteur important pour réaliser des achats ce jour-là. Les habitants de la région parisienne ou des régions méditerranéennes -- environ 9 sur 10 ont répondu avoir accès à une offre commerciale le dimanche -- réalisent plus d'achats le dimanche (respectivement 80% et 69%) par rapport à la moyenne nationale (58,5%).

Tableau 1 : Est-ce que vous achetez le dimanche ? (Colonnes) Croisement des réponses avec la question « A proximité de chez-vous, les magasins sont-ils ouverts le dimanche ? (Lignes) » (%)

	SOUVENT	DE TEMPS EN TEMPS	RAREMENT	JAMAIS
OUI	29,7	34,2	18,5	17,6
NON	12,6	23,5	21,9	42,1
(NR/NSP)	0,0	12,5	0,0	87,5

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019,

Tableau 2 : Est-ce que vous achetez le dimanche ? Croisement des réponses avec la zone géographique (%)

	SOUVENT	DE TEMPS EN TEMPS	RAREMENT	JAMAIS
REGION PARISIENNE	44,3	35,3	12,4	8,0
BASSIN PARISIEN	19,8	31,4	22,1	26,7
NORD	26,7	31,7	16,7	25,0
EST	17,2	35,6	19,5	27,6
OUEST	13,6	25,0	24,2	37,1
SUD-OUEST	20,6	33,6	21,5	24,3
CENTRE-EST	27,5	22,9	23,8	25,7
MEDITERRANEE	29,6	39,4	14,4	16,7

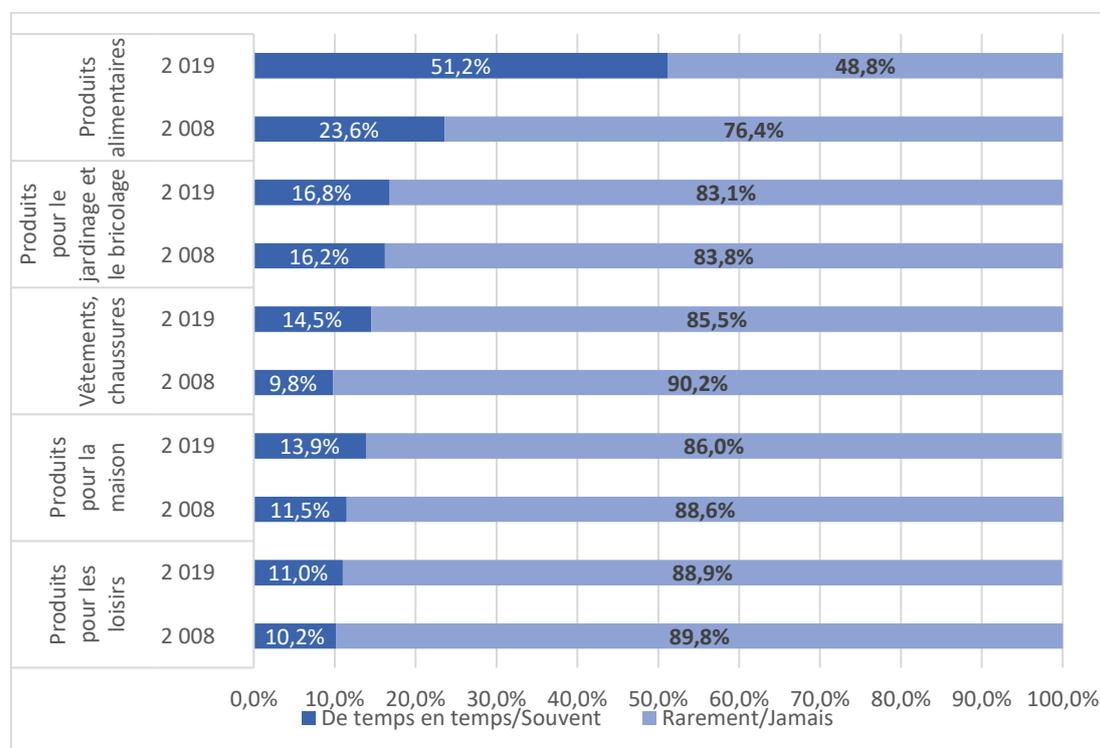
Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019.

D'un point de vu sociodémographique, les trois classes d'âge situées entre 18 et 44 ans (18-24 : 66%, 25-34 : 66,5%, 35-44 : 61%) réalisent plus d'achats le dimanche que les 65 ans et plus (46%). Cette tendance était déjà observée en 2008 avec 42% des 18-24 ans déclarant acheter de temps en temps ou régulièrement le dimanche, et 29% pour les 75 ans et plus. D'autre part la catégorie socio-professionnelle semble être également déterminante. Parmi les cadres supérieurs et professions libérales 73% déclare une activité de consommation le dimanche, alors que chez les employés et les ouvriers la pratique est moins généralisée (51,5% et 55%).

L'enquête de 2019 réitère les résultats de 2008 sur les catégories de produits achetés le dimanche. En 2008, 23,6% des répondants déclaraient réaliser de temps en temps ou régulièrement des achats de produits alimentaires le dimanche, 16% pour les produits de jardinage et bricolage, 11,5% pour les produits de la maison, 10% pour les produits du loisir et 10% pour les vêtements et chaussures. Cette répartition de la consommation répondait à l'état de la réglementation en 2008 (Moati, Pouquet, 2009) où seuls les commerces alimentaires avaient l'autorisation d'ouvrir leur commerce le dimanche les autres devant demander une dérogation (cf. « Evolution de la réglementation du travail dominical entre 2008 et 2019 »). En 2019, les achats de produits alimentaires sont toujours les achats les plus importants réalisés le dimanche (51%), suivent les achats de produits de bricolage et jardinage (17%), les achats de vêtements et chaussures (14,5%), les achats de produits pour la maison (14%) et les achats de produits pour le loisir (11%). La pratique d'achats consommation de produits alimentaires le dimanche s'est généralisée par rapport à 2008. L'achat de ces produits a augmenté de 28 points. Les autres catégories de

produits ont également connu une hausse du nombre d'achats le dimanche même si elle est restée moins importante (entre environ 5% et 0,6%).

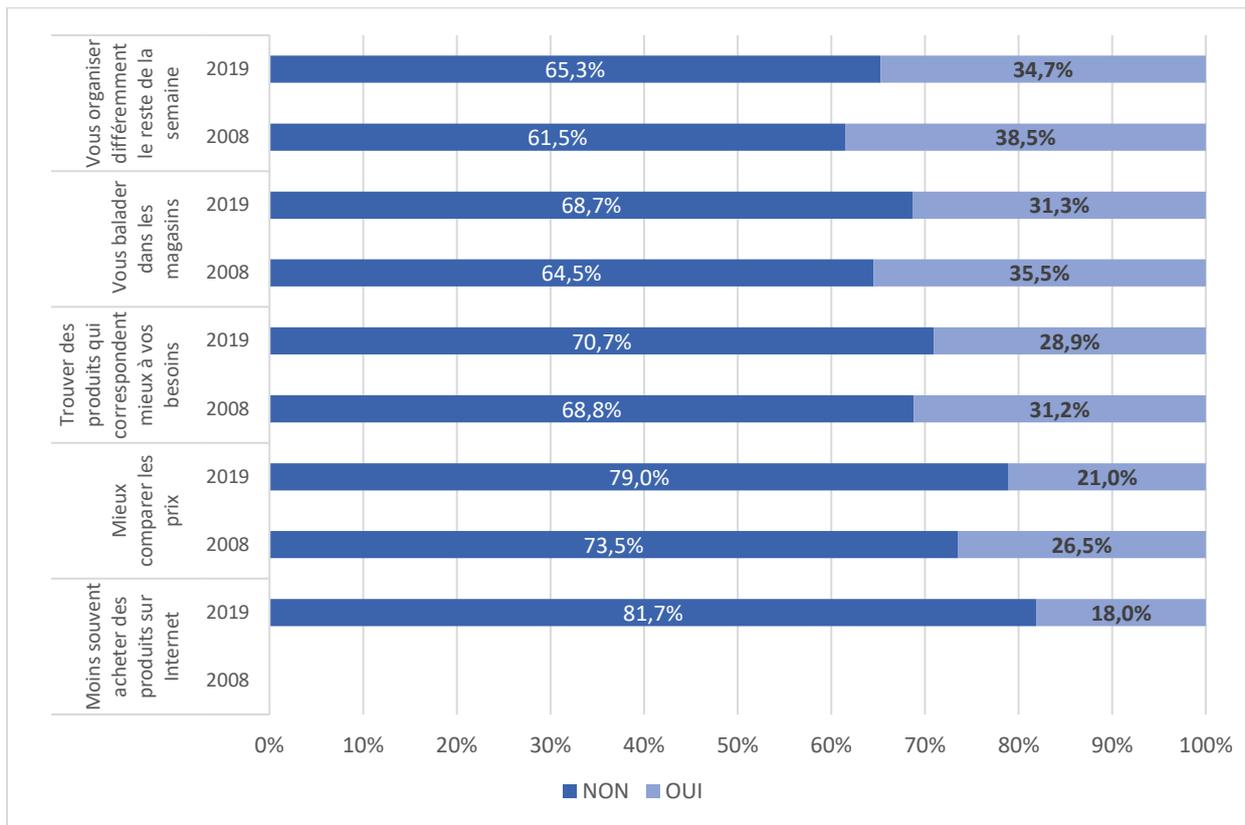
Figure 8 : Est-ce que vous réalisez des achats dans les magasins de... le dimanche ? (%)



Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

Les résultats ne révèlent pas de tendance générale quant au choix des bénéfices liés à l'ouverture des commerces le dimanche. Les individus bénéficiant d'un accès à une offre commerciale le dimanche, ne sont pas unanimes sur le gain que pourrait apporter l'ouverture le dimanche. Sur l'ensemble des personnes interrogées, on peut néanmoins noter que de la même façon qu'en 2008, les deux arguments les plus populaires sont l'amélioration de l'organisation hebdomadaire et la fréquentation des magasins comme loisir. En 2019, 35% des personnes interrogées déclarent que si les magasins étaient ouverts le dimanche, ils en profiteraient pour optimiser leur organisation. Les habitants de la région parisienne sont les plus nombreux à évoquer cet argument (50% contre 44% pour les habitants des régions du Nord de la France). Les 18-24 ans (49%) et 25-34 ans (50,5%) y sont également très sensibles. Le second argument mis en avant est la dimension liée au loisir (31%). Cependant, la proportion des Français qui voient des bénéfices à l'ouverture dominicale a diminué par rapport en 2008. La part des Français ayant répondu positivement aux différents arguments a diminué entre 4 et 5 points pour toutes les catégories.

Figure 9 : Si les commerces étaient ouverts le dimanche, en profiteriez-vous pour... ? (2019) (%)



Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

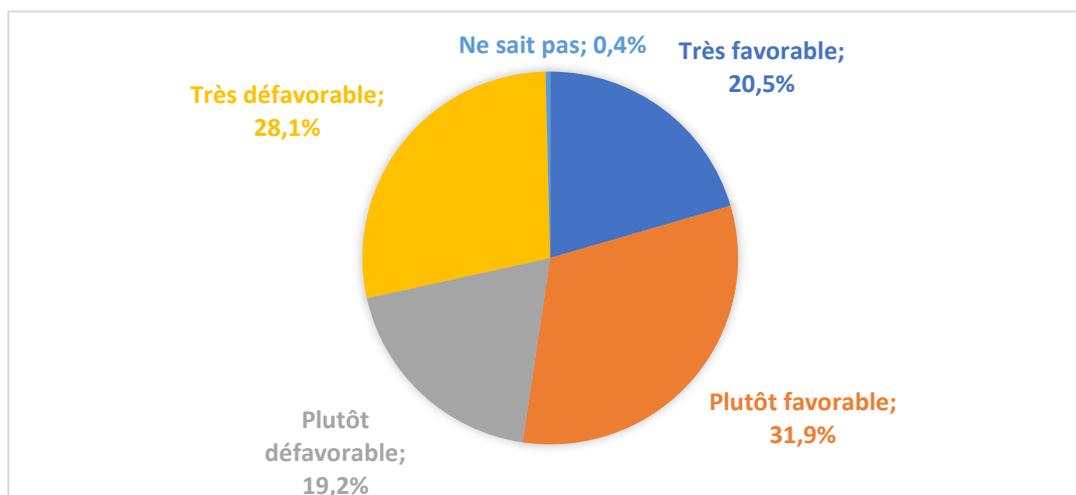
## 6. Les opinions des Français

Dans la précédente étude réalisée par le Crédoc en 2008, nous apprenions que près d'un Français sur deux avait accès à un commerce le dimanche à proximité de son domicile<sup>2</sup>. Les Français avaient principalement accès aux commerces alimentaires et aux magasins de jardinage et bricolage. Et déjà un peu plus d'un tiers déclarait faire régulièrement ou de temps en temps des achats le dimanche.

Toujours en 2008, 47% des Français n'étaient pas favorables à l'idée d'autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche, et 3 français sur 4 considéraient que le temps d'ouverture des commerces était déjà suffisant. Les principales raisons invoquées concernaient la remise en cause d'un acquis social et la spécificité de ce jour de la semaine. Pour beaucoup d'individus, le dimanche est apprécié comme un jour de partage avec sa famille et ses amis.

<sup>2</sup> Chiffres tirés de Philippe Moati, Laurent Pouquet. « L'ouverture des commerces le dimanche : opinions des français, simulation des effets ». Crédoc. Octobre 2008.

Figure 10 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ?  
 Réponses issues de l'enquête de 2008 (%)  
 Base : 1014 individus de 18 ans et plus interrogés entre le 19 et le 29 Septembre 2008



Source : Enquête « L'ouverture des commerces le dimanche » 2008

Parmi les individus travaillant ou ayant des proches dans le commerce, 55% étaient défavorables à l'idée de libéraliser l'ouverture dominicale. Nous constatons également que les individus contre la libéralisation étaient majoritairement des individus qui n'avaient pas accès aux commerces le dimanche ; 54% des Français ne disposant pas d'accès y étaient défavorables.

L'étude de 2008, nous a permis de dresser un portrait-robot des individus qui avaient la plus forte probabilité d'être partisan de la libéralisation du travail dominical : les habitants de l'agglomération parisienne (73%), les jeunes actifs entre 18 et 24 ans (70%) et les inactifs (52%). La principale raison évoquée par ces répondants était le manque de temps le reste de la semaine pour réaliser leurs achats ; 36% déclaraient manquer de temps pour tout ce qu'ils ont à faire et 28% de manquer de temps pour réaliser des achats. Les inactifs y retenaient plutôt une opportunité pour trouver un emploi ; le travail dominical permet aux étudiants de bénéficier d'un contrat de travail « non traditionnel » et conciliable avec leurs études.

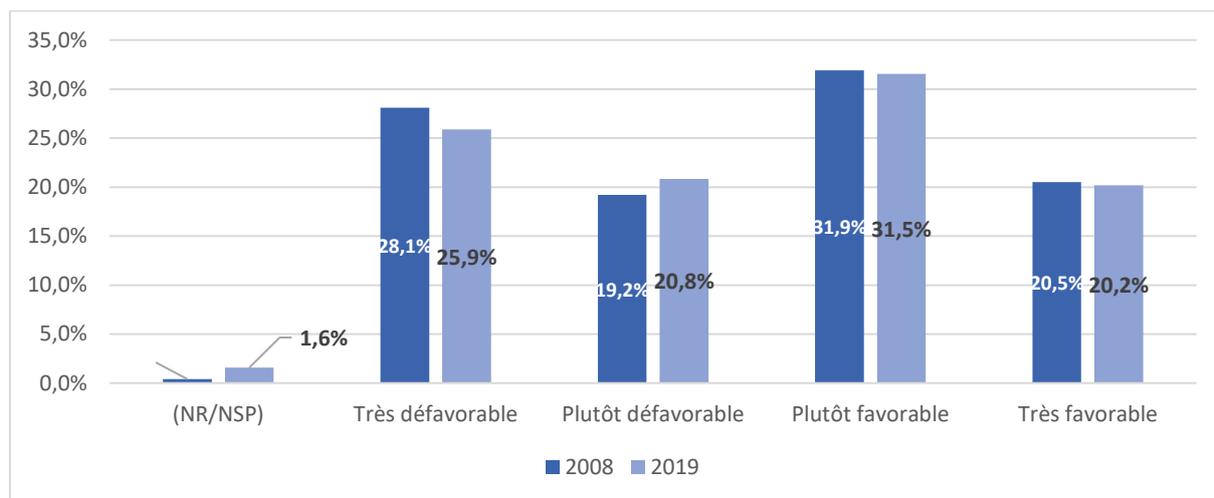
Les opposants étaient quant à eux majoritairement : habitants des communes rurales (56% sont défavorables), âgés entre 45 et 64 ans (60%) et actifs occupant un emploi (52,1%).

## 6.1 Evolution des opinions depuis 2008

A la question « Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent », les Français sont partagés. Comme en 2008, seule une faible majorité (51,7%) des Français est favorable à l'ouverture dominicale en 2019. Parmi ces individus favorables, seuls 39% y sont très favorables et 61% plutôt favorables. Il y avait déjà une courte majorité en 2008 avec 52% des Français favorables dont 20,5% très favorables et 32% plutôt favorables.

Cependant, comme en 2008, l'opposition à l'ouverture dominicale est plus prononcée que le soutien (Moati, Pouquet, 2008) même si cette opposition est d'environ 3 points plus faible. La part des Français déclarant être très défavorables à l'ouverture des commerces le dimanche en 2019 est de 25,87% alors que les Français très favorables représente 20,17%. En 2008, la part de répondants très défavorables était de 28,1% pour 20,5% de très favorables. Par conséquent si une pondération était mise en place en fonction du degré d'adhésion, la part des 2 camps s'équilibrerait, voire la part des opposants seraient plus importante.

Figure 11 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent. Vous êtes... ? (%)



Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

## 6.2 Les opinions quant à une libération partielle de l'ouverture dominicale

L'adhésion à une libéralisation pour l'ensemble des commerces ne faisant pas l'unanimité, nous nous demandons si les Français ne seraient pas plus enclins à accepter une ouverture dominicale davantage réglementée.

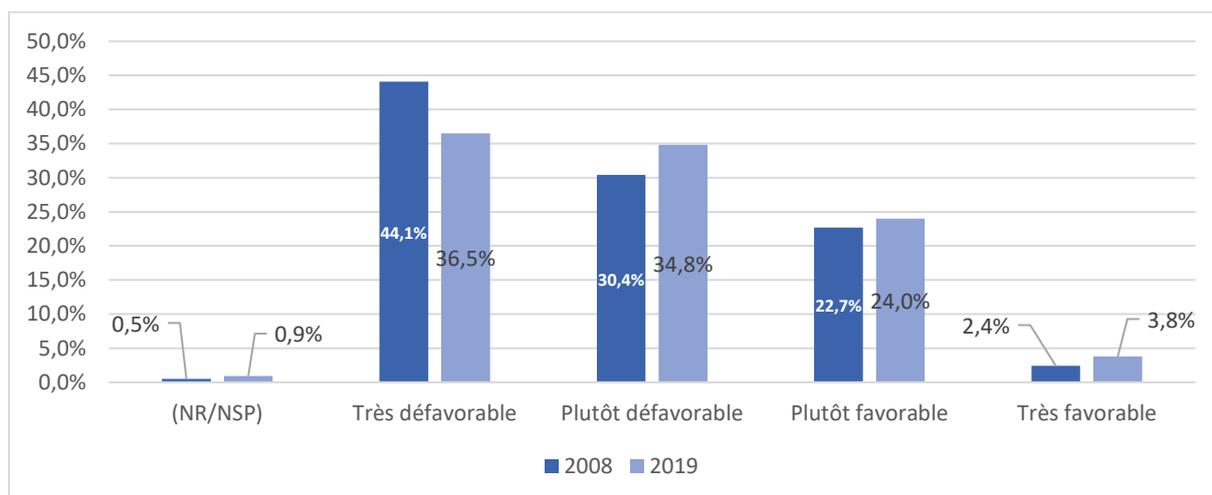
Pour cela, 3 propositions de libération partielle ont été proposées :

- Une ouverture des commerces le dimanche seulement le matin ;
- Une ouverture des commerces le dimanche seulement dans les grandes agglomérations ;
- Une ouverture des commerces le dimanche seulement en centre-ville.

L'ouverture des commerces le dimanche matin ne fait pas l'unanimité parmi les opposants à la libéralisation totale mais permettrait d'augmenter la part des partisans à la libéralisation. Parmi les individus qui déclarent être plutôt défavorables ou très défavorables à l'idée qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent, 71% restent très défavorables ou plutôt défavorables à une ouverture des commerces restreinte seulement au dimanche matin. Cette opinion était déjà présente en 2008 puisque 74,5% conservaient leur position défavorable face à une libéralisation partielle le dimanche matin. Cependant, le degré d'opposition est plus faible en 2019 qu'en 2008. Aujourd'hui, au sein des individus défavorables à la libération totale, 36,5% se déclarent très défavorables à une libéralisation partielle pour 44% en 2008.

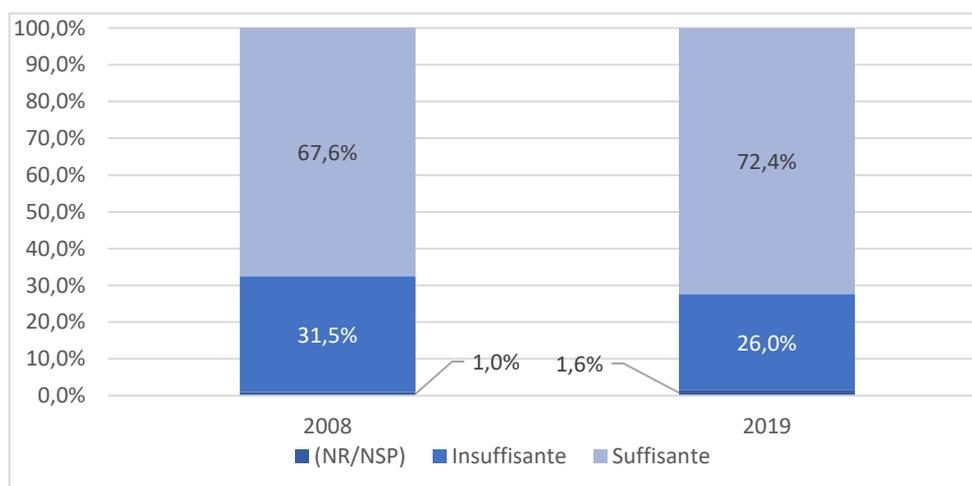
L'autorisation d'ouverture des commerces le dimanche matin permettrait d'augmenter la part des partisans à la libéralisation puisque 28% (25% en 2008) des individus hostiles à une libéralisation totale sont favorables à l'ouverture des commerces le dimanche matin. De plus, parmi les individus favorables à l'ouverture des commerces le dimanche, 72% (67,5% en 2008) déclarent que l'ouverture des commerces le dimanche matin serait une mesure suffisante.

Figure 12 : Et si cette autorisation d'ouverture des commerces le dimanche ne devait porter que sur le dimanche matin, seriez-vous... (personnes qui ont répondu « plutôt défavorable » ou très « défavorable » à la question « Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ») (%)



Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

Figure 13 : Et si cette autorisation d'ouverture des commerces le dimanche ne devait porter que sur le dimanche matin, trouveriez-vous cette mesure... (personnes qui ont répondu « plutôt favorable » ou très « favorable » à la question « Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ») (%)

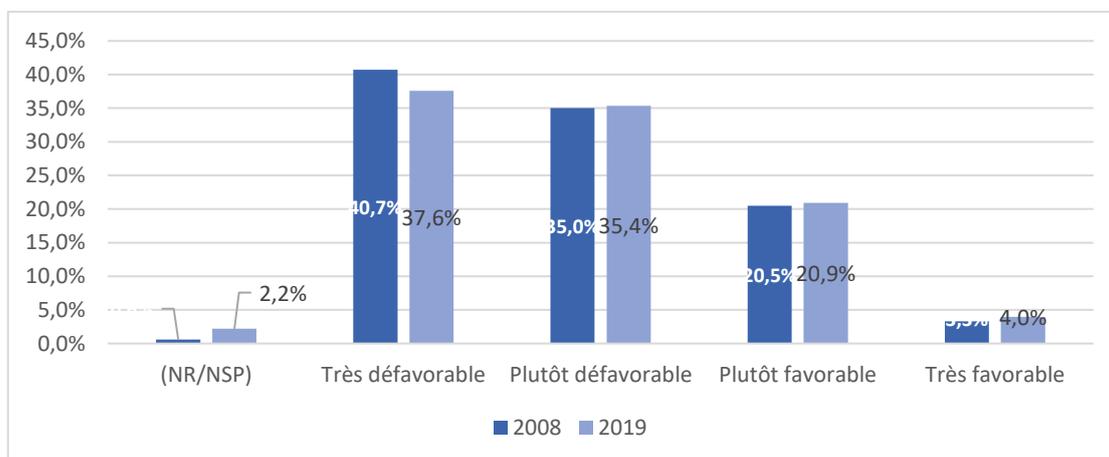


Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

Les deux propositions suivantes concernent une limitation de la libération selon la localisation des commerces, et ne trouvent que très peu de partisans. L'ouverture dominicale des commerces limitée aux grandes agglomérations est la proposition la moins séduisante pour les Français. Seulement un quart des français sont favorables à cette

mesure restrictive. C'était également le cas en 2008 où 23,8% des individus étaient favorables à une ouverture des commerces le dimanche restreint aux grandes agglomérations. Par conséquent, une telle mesure ne permettrait pas d'étendre la part des Français favorables à la libéralisation, elle conduirait même à la diminuer.

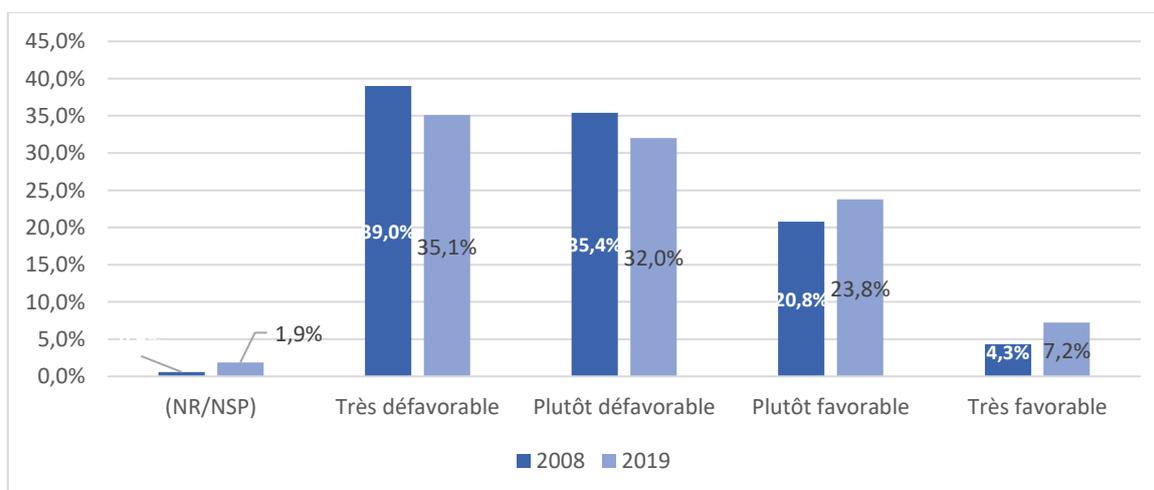
Figure 14 : Et si cette autorisation d'ouverture des commerces le dimanche était seulement réservée aux grandes agglomérations seriez-vous... (%)



Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

La proposition de libération partielle limitée aux centres-villes, réunit également peu d'adhérents. Seuls 31% des Français sont favorables à cette restriction. En 2008, un quart des Français étaient favorable à cette idée. Par conséquent, cette seconde mesure tendrait également à faire diminuer la part des Français favorables à la libération. Une réglementation de l'ouverture dominicale semble pouvoir faire évoluer les opinions favorablement si elle concerne le temps d'ouverture des commerces. Une réglementation suivant la localisation des commerces ne séduit pas les Français.

Figure 15 : Et si cette autorisation d'ouverture des commerces le dimanche était seulement réservée aux seuls commerces de centre-ville seriez-vous... (%)

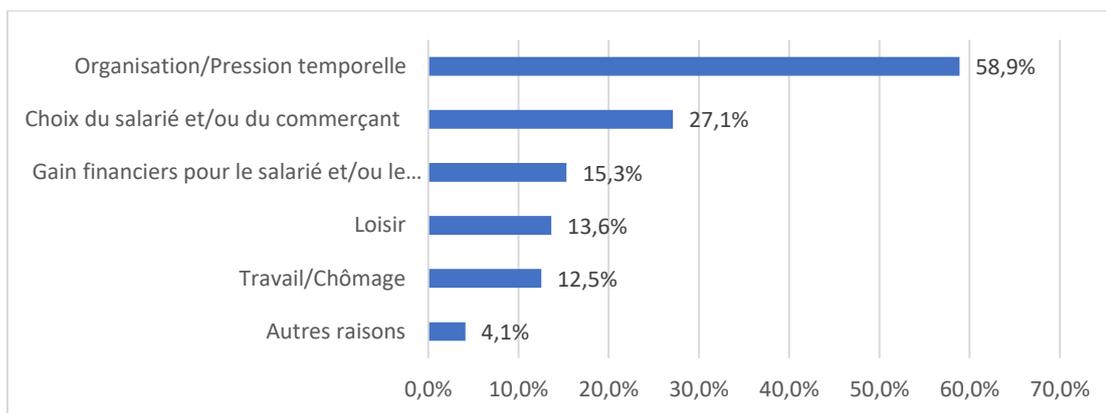


Source : Enquêtes « Tendances de consommation » et « Ouverture des commerces le dimanche », CREDOC, 2008 et 2019

### 6.3 Les raisons mises en avant par les personnes favorables à l'ouverture dominicale

Les personnes qui déclarent être plutôt ou très favorables à l'ouverture des commerces le dimanche se sont exprimées ouvertement sur les motivations qui les mènent à avoir une opinion positive. Ces motivations ont été recodées et classifiées en 6 catégories. Les résultats sont présentés dans le graphique ci-dessous.

Figure 16 : Pourquoi êtes-vous favorable à l'ouverture des commerces le dimanche ? (2019) (Question ouverte recodées en 6 catégories) (%) (individus ayant répondu « très favorable » ou « plutôt favorable » à la question « Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? »)



Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

L'ouverture des commerces le dimanche permettrait une meilleure organisation grâce au relâchement des contraintes temporelles. La notion de « temps gagné/gains de temps » est le premier bénéfice que traduisent les sympathisants. En effet, 59% des individus favorables à la libéralisation ont exprimé leur motivation à travers une meilleure organisation et une plus faible pression temporelle. Cette tendance est également observée à partir de la question suivante : « Autoriser l'ouverture des commerces le dimanche simplifierait la vie des gens », 85% des individus favorables à la libéralisation sont d'accord avec cette affirmation contre 22% pour les individus défavorables. Cependant, le fait que 60% des répondants favorables soit d'accord avec l'affirmation suivante « Le temps d'ouverture des commerces est déjà suffisant pour pouvoir faire face à ses achats » vient relativiser ce résultat. Nous pouvons en conclure qu'une augmentation des temps d'ouverture des commerces viendrait créer un besoin et une demande, mais ne peut être déclarée comme une réponse à un besoin ou une demande actuelle. Le second facteur d'opinion concernant les consommateurs mis en avant par les Français favorables à la libéralisation est le loisir. L'ouverture des commerces le dimanche permettrait de créer un loisir, une nouvelle activité le dimanche. Ainsi, parmi les supporteurs de la libéralisation 13,5% déclarent être favorable pour le temps de loisir supplémentaire qu'elle permettrait.

L'ouverture des commerces le dimanche est avant tout un choix qui revient aux principaux concernés (les salariés et les commerçants). En effet, 27,10% des Français favorables à la libéralisation estiment que leur position n'est valable que si les commerçants et les salariés souhaitent ouvrir et travailler le dimanche. Par ailleurs, 98,1% des individus favorables à la libéralisation sont d'accord avec l'affirmation suivante « Il est important que les salariés

soient libres de pouvoir travailler le dimanche s'ils le souhaitent ». Les sceptiques de la libéralisation sont également d'accord à 84,2% avec cette affirmation.

Les impacts économiques positifs de la libéralisation sont également des facteurs d'opinions favorables mis en avant par les individus. Parmi les Français favorables à la libéralisation, 15,5% ont une opinion positive due aux gains financiers qu'elle pourrait procurer aux commerçants et aux salariés et 12,5% pour les bienfaits qu'elle pourrait procurer sur l'emploi. D'autre part, 91% des Français favorables à l'ouverture dominicale sont d'accord avec l'affirmation « Autoriser l'ouverture des commerces le dimanche permettrait aux salariés du commerce de gagner davantage » contre 40,5% pour les sceptiques et 78,2% des individus favorables sont d'accord avec l'affirmation « Autoriser l'ouverture des commerces le dimanche permettrait de créer des emplois » contre 23% pour les sceptiques.

#### **6.4 Les motivations des Français à émettre une opinion négative sur l'ouverture des commerces le dimanche**

Le temps d'ouverture des commerces le reste de la semaine est jugé suffisant par les détracteurs de l'ouverture dominicale. Parmi les Français défavorables à la libéralisation, 96% sont d'accord sur le fait que « Le temps d'ouverture des commerces est déjà suffisant pour pouvoir faire face à ses besoins d'achats ». Ce facteur rassemble le plus d'individus défavorables à la libéralisation. Il existe donc bel et bien un contraste entre les opinions favorables et défavorables lié à la pression temporelle subit par les individus.

L'ouverture des commerces le dimanche est susceptible d'avoir des conséquences négatives sur la vie familiale des salariés du commerce. En effet, 95% des Français défavorables à la libéralisation sont d'accord avec cette affirmation.

Préserver la spécificité du dimanche est un facteur d'opinion négatif pour la libéralisation. Traditionnellement en France, le dimanche est un jour de repos et de culte. Cette tradition semble être un facteur d'opinion négatif important. En effet, l'affirmation « il est important que le dimanche reste un jour où la plupart des gens ne travaillent pas » rassemble 94% de sceptiques. De plus, 95% des sceptiques pensent qu'« il est important que le dimanche reste un jour pas comme les autres ».

Pour les réticents, l'ouverture des commerces le dimanche pourrait impacter négativement les petits commerces. En effet, 92% des opposants sont d'accord sur le fait qu'« autoriser l'ouverture des commerces le dimanche porterait un mauvais coup aux petits commerces ». Ils prennent parti sur le fait que les grands groupes seront les seuls bénéficiaires de la libéralisation. Cet argument révèle le contraste entre les favorables et les défavorables à la libéralisation : les premiers voient une opportunité de gains économiques alors que les second y voient des risques et une concurrence déloyale.

## 6.5 Qui est favorable et qui est défavorable à la libéralisation des commerces le dimanche ?

### 6.5.1. Influence des caractéristiques géographiques

Les habitants de l'agglomération parisienne en 2019 sont en grande majorité favorables à l'ouverture des commerces le dimanche comme en 2008. Les trois quarts des parisiens déclarent être favorables à la libéralisation dont 27% d'individus sont très favorables et 42% sont plutôt favorables. En 2008, la part des supporteurs de la libéralisation était autant importante, puisque 73% des parisiens y étaient favorables. Cependant, ce trait est applicable pour l'ensemble des grandes agglomérations et pas seulement pour la Région Parisienne, ce qui n'était pas le cas en 2008. En effet, 56,7% des habitants des agglomérations de plus de 200 000 habitants y sont favorables en 2019 alors que seulement 47,8% y étaient favorables en 2008. Pour les communes avec un nombre d'habitants inférieur à 200 000 habitants, les opinions quant à l'ouverture dominicale sont négatives que ce soit en 2008 ou en 2019. Par exemple, dans les communes rurales 51% des individus ont déclaré en 2019 être défavorables à la libéralisation. Ils étaient 56% en 2008.

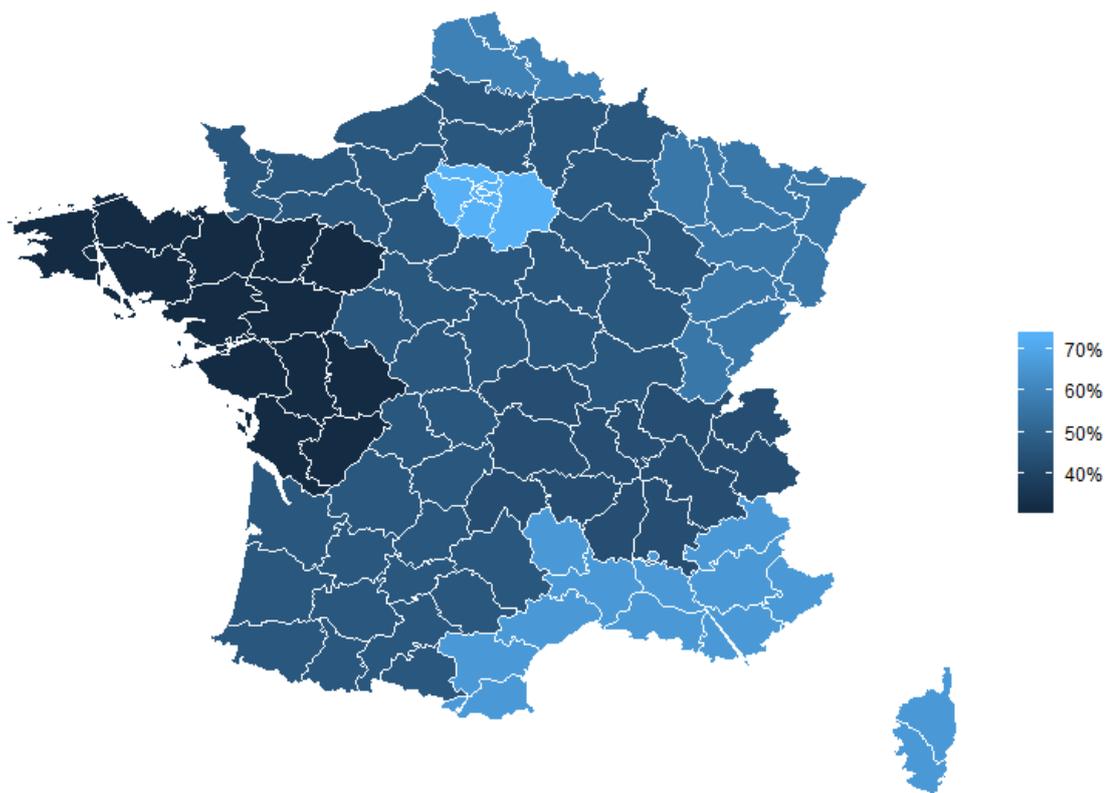
Tableau 3 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ?  
Vous êtes... (%) (2019)

	(NR/NSP)	Plutôt ou très favorable	Plutôt ou très défavorable
Communes rurales	3,7%	45,4%	50,9%
UU de - 20 000 habitants	0,4%	42,1%	57,5%
UU de 20,000 à 100,000 habitants	3,2%	45,0%	51,8%
UU de 100,000 à 200,000 habitants	3,3%	47,8%	48,9%
UU + 200,000 habitants	0,0%	56,7%	43,3%
UU de Paris	0,4%	69,7%	29,9%

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

Ces disparités se retrouvent au niveau des « zones d'études et d'aménagement du territoire » (ZEAT), comme en témoigne la figure ci-dessous. La zone Ouest se démarque avec une très forte majorité d'avis défavorable ou très défavorable à l'ouverture dominicale (69%). A contrario, la Région Parisienne est très majoritairement favorable ou très favorable (73%). La majorité d'avis favorable est atteinte seulement dans une zone sur deux.

Figure 17: Répartition géographique de la probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche en fonction de la zone d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) (plus la couleur est claire, plus on est favorable à l'ouverture le dimanche)



ZEAT	Bassin Parisien	Centre-Est	Est	Méditerranée	Nord	Ouest	Région Parisienne	Sud-Ouest
Probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche	46%	43%	56%	66%	59%	31%	73%	46%

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

### 6.5.2. Influence des variables sociologiques

Nous avons vu que les avis quant à l'ouverture des commerces le dimanche varient énormément entre les différentes régions mais aussi en fonction de la taille de l'agglomération dans laquelle réside le répondant. A présent, nous allons nous intéresser aux caractéristiques plus sociologiques qui nous permettent de comprendre comme se distinguent les individus. Dans un premier temps, nous observons des disparités en fonction du sexe du répondant. En effet, les hommes semblent plus favorables à l'ouverture des commerces le dimanche (54,5% d'avis favorables ou très favorables) que les femmes pour qui la majorité d'avis favorable n'est pas atteinte.

Tableau 4 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ?  
Vous êtes ... (%) (2019)

	(NR/NSP)	Plutôt ou très favorable	Plutôt ou très défavorable
Homme	1,7%	54,5%	43,8%
Femme	1,5%	49,1%	49,3%

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

Les tranches d'âges les plus basses (18-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans) sont favorables à l'ouverture dominicale. Par exemple, chez les 18-24 ans, 57,5% sont favorables à la libéralisation (29% d'opinions plutôt favorables et 28% d'opinions très favorables) contre 47% chez les 65 ans et plus (30,5% d'opinions plutôt favorables et 16,32% d'opinions très favorables). Ces divergences s'observent à travers les opinions très déterminées où la part des individus très favorables chez les 18-24 ans est de 12 points plus élevée que chez les 65 ans et plus alors que la part des plutôt favorables est identique (29% chez les 18-24 ans et de 30,5% chez les 65 ans et plus).

On voit apparaître derrière ce constat, l'importance de la dimension temporelle. En effet, les individus supposés avoir plus de contraintes temporelles (jeunes actifs) sont favorables à la libéralisation. En 2008, la dimension récréative liée à l'ouverture des commerces le dimanche prédominait (Moati, Pouquet, 2008) même si 70% des 18-24 ans avaient une opinion positive. 58% des 75 ans et plus étaient favorables à l'ouverture des commerces le dimanche en 2008.

Tableau 5 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ?  
Vous êtes... (%) (2019)

	(NR/NSP)	Plutôt ou très favorable	Plutôt ou très défavorable
18 à 24 ans	0,0%	57,5%	42,5%
25 à 34 ans	0,5%	59,5%	40,0%
35 à 44 ans	3,2%	57,3%	39,5%
45 à 54 ans	1,1%	51,4%	47,4%
55 à 64 ans	0,9%	42,7%	56,4%
65 ans et plus	2,6%	46,8%	50,6%

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

Les individus occupant un emploi sont en majorité favorables à l'ouverture des commerces le dimanche (54,5%). Une tendance inverse était observée en 2008 où 48% des actifs étaient favorables. Cela accentue l'importance de la dimension temporelle dans les opinions plutôt que la dimension récréative mise en avant en 2008. Par exemple, les retraités qui ont moins de contraintes temporelles que les actifs sont défavorables à la libéralisation (57%) alors que les cadres supérieurs et professions libérales (56%), les professions intermédiaires (55,5%), les employés (53,5%) et les ouvriers (53%) y sont majoritairement favorables. On notera que les autres inactifs (hors retraités) sont 58% favorables à la libéralisation mais ils sont ici représentés majoritairement par des étudiants et encore d'autres inactifs qui ont une opinion positive.

Tableau 6 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... (%) (2019)

	(NR/NSP)	Plutôt ou très favorable	Plutôt ou très défavorable
Inactifs	2,3%	48,1%	49,6%
Actifs	1,1%	54,5%	44,5%

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

Tableau 7 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... (%) (2019)

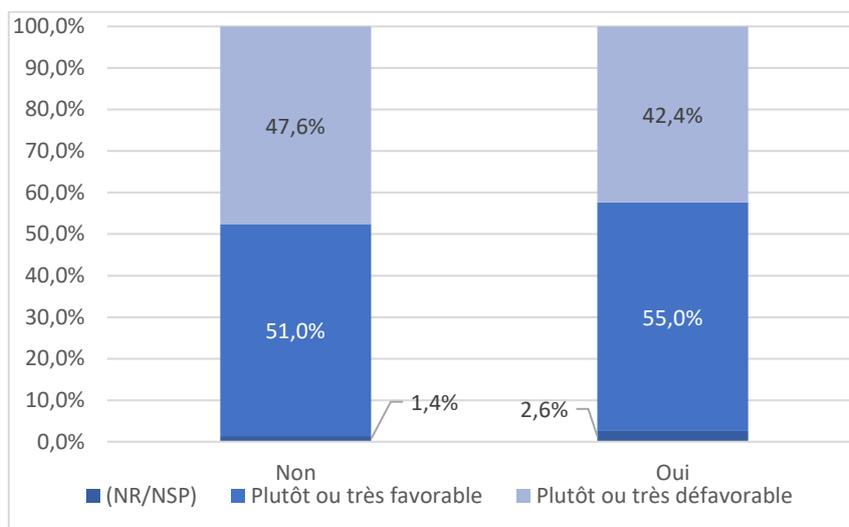
	(NR/NSP)	Plutôt ou très favorable	Plutôt ou très défavorable
Agriculteurs, Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	1,2%	51,7%	47,1%
Autres inactifs	0,0%	57,7%	42,3%
Cadre supérieurs, Professions libérales	0,0%	55,7%	44,3%
Employés	1,1%	53,3%	45,6%
Ouvriers	0,5%	53,1%	46,4%
Professions intermédiaires	3,6%	55,5%	40,9%
Retraités	2,7%	44,4%	52,9%

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

Travailler ou avoir des proches qui travaillent dans le commerce en 2019 n'est pas un facteur d'opposition à l'ouverture des commerces le dimanche contrairement à 2008. Les individus qui travaillent dans le commerce sont en majorité favorable à la libéralisation. En 2008, la situation inverse était observée, 55% des personnes qui travaillaient dans le commerce étaient défavorables à l'idée d'ouvrir leur commerce le dimanche.

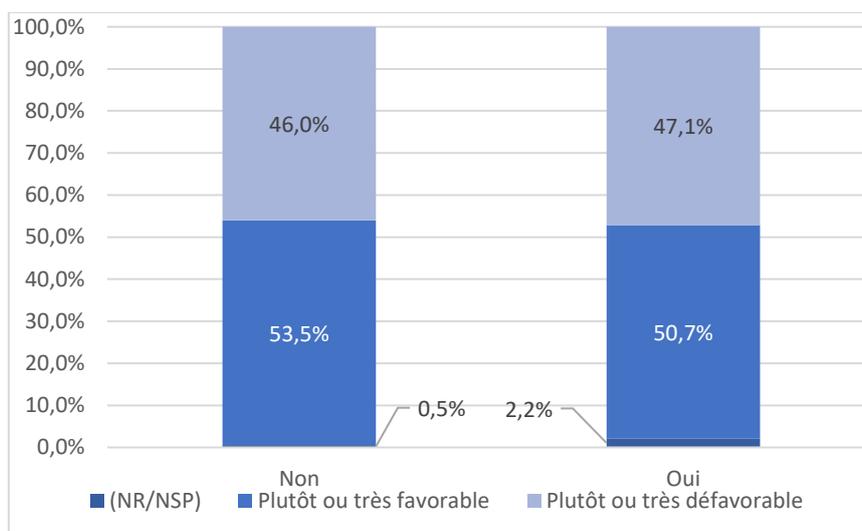
Par ailleurs, avoir de la famille ou des amis qui travaillent dans le secteur du commerce n'est pas un facteur d'opposition important pour l'ouverture dominicale puisque 51% de ces individus sont favorables à la libéralisation. Cependant, c'est tout de même une situation plutôt défavorable pour avoir une opinion positive. Les Français qui n'ont pas de famille ou d'amis travaillant dans le commerce sont plus favorables à l'idée de libéraliser le dimanche. En 2008, avoir des proches qui travaillent dans le secteur du commerce était un facteur d'opposition, 59% des individus qui ont leur conjoint qui travaillent dans le commerce étaient défavorables à l'ouverture des commerces le dimanche, 55% pour ceux qui ont des amis qui travaillent dans le commerce.

Figure 18 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... ? Croisement des réponses avec la question « Travaillez-vous dans le secteur du commerce ? » (%) (2019)



Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

Figure 19 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... ? Croisement des réponses avec la question « Connaissez-vous des proches - familles, amis - qui travaillent dans le commerce ? » (%) (2019)



Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

Le syndicalisme est un marqueur fort de la désapprobation face l'ouverture des commerces le dimanche. Bien que le nombre d'individus interrogé faisant parti d'un syndicat soit faible (81 individus, soit 8,1% de l'échantillon), ils sont une écrasante majorité à être opposé à l'ouverture des commerces le dimanche. Près de 60% des individus syndiqués sont plutôt ou très défavorable à l'ouverture dominicale, pour seulement 45,6% dans la catégorie des individus non syndiqués.

Tableau 8 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... (%) (2019)

	(NR/NSP)	Plutôt ou très favorable	Plutôt ou très défavorable
Syndiqué	0,0%	40,2%	59,8%
Non syndiqué	0,0%	52,7%	45,6%

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

## 7. Modélisation de la probabilité d'être favorable à l'ouverture dominicale

Précédemment, nous avons vu que la probabilité d'être favorable à l'ouverture dominicale était fortement corrélée aux caractéristiques géographiques (cf. Tableau 3 et Figure 17). Les individus qui vivent dans des zones urbaines sont plus favorables à l'ouverture des commerces le dimanche. A l'inverse, les individus qui vivent en zones rurales, notamment dans l'Ouest de la France, sont beaucoup plus enclins à rejeter l'ouverture dominicale. L'analyse de l'enquête a aussi permis de souligner certaines caractéristiques socio-démographiques des individus favorables à l'ouverture dominicale. Nous avons par exemple souligné que les jeunes étaient davantage favorables à la libéralisation de l'ouverture des commerces le dimanche car cette dernière leur permet de travailler le week-end et d'étudier le reste du temps.

Le modèle que nous proposons ici est un modèle logistique multivarié. Il permet d'expliquer la probabilité d'un événement (le fait d'être favorable à l'ouverture dominicale) en se basant simultanément sur des caractéristiques géographiques (comme la taille de l'agglomération) mais aussi socio-démographiques (l'âge, le sexe, le revenu et le fait d'être syndiqué). Un des avantages d'un modèle qui inclut simultanément plusieurs variables explicatives (à la différence des tris-croisés qui décrivent une relation entre une variable explicative et la variable d'intérêt) est de connaître le « poids » respectif de chacune des variables du système. En effet, nous allons être en mesure d'individualiser « l'effet propre » d'une variable explicative des « effets parasites » induits par d'autres variables influençant aussi la variable à expliquer. Cela permet de contrôler l'effet des possibles facteurs de confusion.

### 7.1 Significativité des variables du modèle

Dans cette partie, nous allons présenter les variables retenues dans notre modèle. Un modèle plus exhaustif aurait pu être retenu mais l'objectif ici n'est pas d'identifier l'ensembles des déterminants mais d'identifier de manière la plus précise l'effet de chacune d'entre elles sur notre variable d'intérêt : la probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche. L'analyse dispensée ci-dessous est une analyse multivariée de variables qualitatives qui permet de mesurer l'influence des variables explicatives sur la variable à expliquer.

Pour déterminer si des différences sont statistiquement significatives, nous comparons la valeur du test de Chi2 (dernière colonne du tableau 9) du terme à notre seuil de signification pour évaluer l'hypothèse nulle. L'hypothèse nulle veut que les moyennes de population soient toutes égales. En général, nous retenons un seuil de signification de 0,05 ou 0,1 qui indique un risque de 5 % (respectivement 10%) de conclure à tort qu'une différence existe.

Tableau 9 : Résultats de l'analyse multivariée des variables retenues pour expliquer la probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche.

	Déviance	Déviance résiduelle	Test du Chi2
NULL		1122,37	
Âge	11,02	1 111,35	0,001
Sexe	3,42	1 107,93	0,064
Revenu	4,30	1 103,63	0,038
Taille de l'agglomération	25,28	1 075,35	0,001
Syndiqué	6,36	1 071,99	0,012

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

## 7.2 Introduction au modèle logistique

La méthode que nous employons est la régression logistique. Ce modèle permet d'isoler les effets de plusieurs variables explicatives (continue comme l'âge ou catégoriques comme le sexe) sur une variable d'intérêt (ici, la probabilité d'être favorable à l'ouverture dominicale). Nous testons si la probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche diffère en fonction des variables du système. Une propriété intéressante de la régression logistique est qu'elle permet d'estimer un rapport des cotes (« odds ratio ») qui permet de décrire le sens et la force de l'association entre une variable explicative et la variable d'intérêt. Le rapport des cotes est une mesure de dépendance entre deux variables. Lorsqu'il est supérieur à 1 alors l'effet d'une variation unitaire positive de la variable explicatives (par exemple lorsque l'âge augmente d'une unité) accroît la probabilité que la variable d'intérêt se réalise (ici ; que l'individu soit favorable à l'ouverture dominicale). A l'inverse, lorsque le rapport des cotes est inférieur à 1, l'effet d'une variation unitaire positive de la variable explicative diminue la probabilité que la variable d'intérêt se réalise.

L'écriture mathématique du modèle logistique (à effets fixes) est la suivante :

$$\ln\left(\frac{P_i}{1-P_i}\right) = \alpha + \beta X_i + \epsilon_i \quad (1)$$

$$\epsilon_i \sim N(0, \sigma^2)$$

Où :  $P_i = p(Y_i = 1)$  est la probabilité que l'individu  $i$  soit favorable à l'ouverture dominicale,  $\alpha$  et  $\beta$  sont les effets fixes et  $\epsilon$  correspond au terme d'erreur aléatoire. Les  $X_i$  sont les valeurs prises par nos variables explicatives. Enfin les  $\alpha, \beta, \sigma$  sont les paramètres à estimer grâce à la méthode du maximum de vraisemblance.

### 7.3 Les résultats du modèle de régression logistique simple

Les résultats du modèle sont dans le Tableau 10. Ils confirment certains résultats observés dans les tris-croisés que nous avons vu précédemment. L'âge a bien un effet significatif et négatif. Toutes choses égales par ailleurs, lorsque l'âge augmente d'une unité, la probabilité d'être favorable à l'ouverture dominicale diminue de 1%. Les chiffres entre parenthèse nous informent que cet effet peut varier entre 0 et 2%. L'effet du sexe est lui aussi significatif. Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche diminue en moyenne de 24% lorsqu'on est une femme.

Nous pouvons aussi observer que la taille de l'agglomération a un effet significatif, positif et fort sur la probabilité d'être favorable à l'ouverture dominicale. Toutes choses égales par ailleurs, lorsqu'un individu passe d'une agglomération de moins de 20 000 habitants à une agglomération de 20 000 à 100 000 habitants ou bien s'il passe d'une agglomération de moins de 100 000 à une agglomération de plus de 100 000 habitants, la probabilité qu'il soit favorable à l'ouverture dominicale augmente en moyenne de 39%. Nous avons ici la confirmation que l'ouverture des commerces le dimanche est un sujet qui touche d'avantage les individus qui vivent dans les grandes agglomérations. Enfin notre modèle nous apprend que le fait d'être syndiqué diminue la probabilité d'être favorable à l'ouverture dominicale en moyenne de 48%. Les personnes syndiquées sont très massivement opposées à l'ouverture des commerces le dimanche.

Tableau 10 : Résultats du modèle de régression logistique

	Variable dépendante : Probabilité d'être favorable à l'ouverture dominicale
Âge	0.99** (0.98, 1.00)
Sexe : Femme	0.76* (0.47, 1.05)
Revenu	1.17 (0.98, 1.37)
Taille de l'agglomération	1.39*** (1.27, 1.52)
Syndiqué : Oui	0.52** (0.01, 1.03)
Constant	0.61 (-0.19, 1.41)
Observations	812
Akaike Inf. Crit.	1126.31
Note :	*p<0.1 ; **p<0.05 ; ***p<0.01

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

### 7.4 Introduction au modèle à effets mixtes

Dans un modèle à effets fixes, il n'existe qu'une source de variabilité aléatoire que nous cherchons à minimiser afin d'obtenir des estimations non-biaisées. Cette source de variance est l'échantillon aléatoire que nous prenons pour mesurer nos variables. Dans notre cas, il s'agit des individus qui ont répondu au questionnaire. Pour chaque individu correspond une variance résiduelle. La somme de ces résidus correspond à la variabilité inexpliquée par les effets fixes (les variables du modèle). Les modèles à effets mixtes se distinguent par le fait qu'il existe plus d'une source de variabilité aléatoire dans les données. En plus des individus, il peut également exister une

variabilité aléatoire entre les régions (ou les « zones d'études et d'aménagement du territoire »). Concrètement, nous faisons l'hypothèse que les individus des différentes régions ont peut-être une probabilité différente d'être favorable à l'ouverture dominicale et ce même après avoir pris en compte des caractéristiques mesurable dont nous disposons. Les effets aléatoires permettent de prendre en compte ces différences sans avoir à les mesurer. Statistiquement, les effets aléatoires peuvent être pris en compte de deux manières. Nous estimons des interceptions (constantes) propres à chacune des régions qui permettent au résultat d'être plus ou moins élevé pour chacune des régions et/ou, nous estimons des pentes aléatoires qui permettent aux effets fixes de varier pour chacune des régions. En pratique, l'utilisation d'effets aléatoires permettent de tirer des conclusions « générales » sur la population qui ne dépendant pas d'une région en particulier. En d'autres termes, nous pouvons maintenant intégrer (au lieu d'ignorer) la variabilité région à région dans l'approbation du commerce dominicale et améliorer notre capacité à décrire la relation entre les effets fixes et les résultats.

Deux variables sont susceptibles d'apporter des résultats différents lorsque nous rajoutons un effet aléatoire au niveau de la région : le revenu et la taille de l'agglomération. En effet, ces deux variables sont intimement liées à la région dans laquelle se situe les individus. Les niveaux de salaire ne sont pas les mêmes suivant qu'on se situe dans la région Parisienne ou dans la région Ouest de la France. De même, les tailles des agglomérations varient d'une région à une autre. Le modèle à effet aléatoire va nous permettre de contrôler les différences intrinsèques aux territoires.

Nous allons simplement ajouter une constante aléatoire. Ce faisant, nous faisons l'hypothèse que les pentes associées à nos effets fixes sont identiques quel que soit la région auquel appartient l'individu. Autrement dit, l'effet de l'âge sur la probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche est identique dans chacune des régions. Le modèle peut à présent s'écrire de la manière suivante :

$$\ln\left(\frac{P_{i,j}}{1-P_{i,j}}\right) = (\alpha + \alpha_j) + \beta X_i + \epsilon_{i,j} \quad (2)$$

$$\epsilon_{i,j} \sim N(0, \sigma^2)$$

$$\alpha_j \sim N(0, \mu^2)$$

Où  $\alpha_j$  est l'effet aléatoire.  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\sigma$  et  $\mu$  sont les paramètres à estimer grâce à la méthode du maximum de vraisemblance.

La performance de nos modèles peut être estimé grâce au critère d'information d'Akaike (« AIC »). Ce dernier est une mesure de la qualité d'ajustement d'un modèle statistiques qui repose sur deux paramètres : le nombre d'estimateurs et le maximum de la fonction de vraisemblance du modèle. Plus la valeur de ce critère d'information est faible, meilleur est l'ajustement de notre modèle. Dans notre cas, nous verrons que l'ajout de l'effet aléatoire a permis d'accroître l'ajustement de notre modèle de 13%.

## 7.5 Les résultats du modèle à effets mixtes

Le Tableau 11 nous permet de comparer les résultats du premier modèle (modèle à effets fixes dans la première colonne) à notre modèle à effets mixtes (où coexistent des effets fixes et aléatoires dans la seconde colonne). L'effet aléatoire pris en compte est la zone d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT). Les estimateurs de nos effets fixes ne changent pas énormément d'un modèle à l'autre ; signe que les populations entre les différentes zones considérées sont relativement homogènes. Toutefois, deux résultats sont particulièrement intéressants. D'une part, l'effet du revenu reste positif (1,17 et 1,2 pour le modèle à effets mixtes) mais à présent l'estimateur est statistiquement significatif (c'est-à-dire que nous sommes certains à 90% que l'effet est non-nul). Le modèle à effets mixtes nous permet donc d'affirmer que, toutes choses égales par ailleurs, lorsque le revenu d'un individu augmente (par exemple lorsqu'il passe de moins de 1200 euros nets par mois à la tranche 1200-1800 euros nets par mois ou encore de la tranche 1800-3700 euros nets par mois à plus de 3700 euros nets par mois), la probabilité d'être favorable à l'ouverture dominicale augmente en moyenne de 20%. Le second résultat que nous apporte le dernier modèle concerne l'effet de la taille de l'agglomération. L'estimateur associé à cette variable reste significatif mais diminue fortement (l'effet marginale passe de 39% à 19%). Même si la région influe sur la position de l'individu, ce modèle souligne l'impact de la taille de l'agglomération. Au sein d'une même région, la probabilité d'être favorable à l'ouverture dominicale change suivant qu'on habite dans une grande ville ou dans une zone rurale.

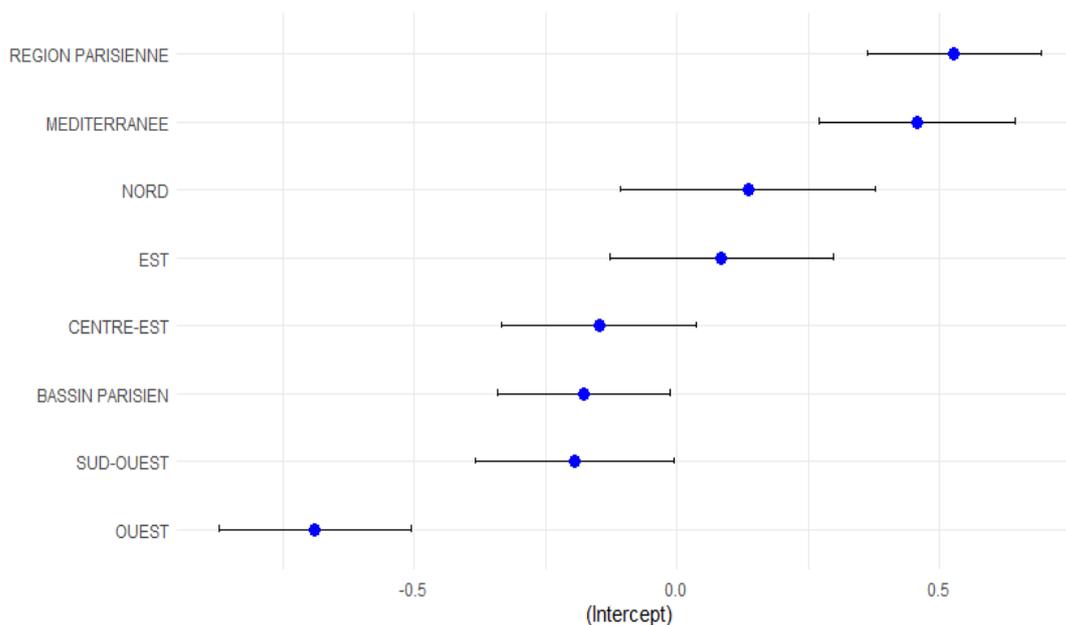
Tableau 11 : Comparaison des résultats entre le modèle de régression logistique simple et le modèle à effets mixtes

	Variable dépendante : Probabilité d'être favorable à l'ouverture dominicale	
	Modèle simple	Modèle à effets mixtes
Âge	0,99**	0,99**
Sexe : Femme	0,76*	0,77*
Revenu	1,17	1,20*
Taille de l'agglomération	1,39***	1,19*
Syndiqué : Oui	0,52**	0,50**
Constant	0,61	0,85
Observations	812	802
Effet aléatoire		ZEAT
Akaike Inf, Crit.	1126,31	998,088
Note :	*p<0,1 ; **p<0,05 ; ***p<0,01	

Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

L'effet de la variance aléatoire introduit dans notre second modèle permet de rapporter des variations d'approbation face à l'ouverture des commerces le dimanche propres à chacune des régions. L'interprétation de la valeur des interceptions (Figure 20) n'a, dans notre cas, aucune signification mais permet toutefois de classer les régions entre elles en tenant compte des effets d'échantillon contrôlés grâce aux effets fixes (c'est-à-dire l'âge, le sexe, le revenu, la taille des agglomérations ou encore le fait d'être syndicalisé).

Figure 20 : Interceptions aléatoires propres aux zones d'études et d'aménagement du territoire (« ZEAT »)



Source : Enquête « Tendances de consommation », CREDOC, 2019

Comme nous pouvions l'anticiper grâce à la Figure 17, la probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche est plus élevée dans la région Parisienne ainsi que dans la zone Méditerranée. A contrario, la zone Ouest est la plus défavorable à l'ouverture dominicale. Bien que le modèle ne nous permette pas d'expliquer ces différences ; la seule chose dont nous sommes sûr est qu'elles ne sont pas dû aux effets fixes (la répartition entre les zones rurales et urbaines ou à l'âge de la population). Cependant, nous pouvons supposer que les disparités sont liées à des facteurs telle que l'activité économique dominante. Les régions où le secteur tertiaire et le tourisme dominant sont plus favorables à la libéralisation tandis que les régions davantage industrielles ou portées sur l'agriculture ne sont pas spécialement demandeuses de telles mesures.

## 8 Conclusion

Comme en 2008, aucune franche majorité n'est obtenue quant à l'opinion des français sur le sujet. Malgré cela, la réglementation évolue vers une plus grande libéralisation. Ce phénomène observable en France, l'est également dans de nombreux autres pays. Certains pays se détachent de toute contrainte d'encadrement de l'ouverture dominical, en particulier au Sud de l'Europe, d'autres optent pour une limitation de la libération selon des critères de taille d'établissement, de localisation, ou encore de secteur d'activité.

Les pratiques d'achats ont évolué avec les nouvelles technologies, cependant la culture des « courses » en magasins reste prédominante. Bien que la majorité des répondants attestent que les plages horaires d'ouverture

des commerces soient aujourd'hui satisfaisantes, ils sont également plus de la moitié à déclarer qu'une ouverture dominicale permettrait d'améliorer leur organisation hebdomadaire. On retrouve ici davantage la création d'un besoin qu'une réponse à une insatisfaction, mais la prospection de l'utilisation de cette offre commerciale dominicale est plutôt positive. La seconde motivation chez les consommateurs concerne davantage la possibilité d'ouverture des activités le dernier jour de la semaine, la consommation étant ici considérée comme une activité récréative. Mais c'est également sur cette dernière, que l'on trouve l'opposition à la libération. Les opinions les moins favorables sont motivées par une culture du dimanche férié.

La question de l'ouverture dominicale ne se résume pas à la consommation, elle doit également être lue dans son caractère économique, et sa répercussion sur l'emploi. On retrouve une large partie des opinions favorables sous condition de l'accord des salariés et des commerçants, ce qui évoque une volonté de ne pas nuire à la liberté de préserver son dimanche comme repos dominical. De plus, on constate que chez les opposants, le fait d'avoir un proche ou de travailler eux-mêmes dans le commerce, conforte l'opinion défavorable. La question de l'ouverture des commerces le dimanche est donc soumise à un critère de protection des commerçants et des salariés.

L'analyse à plat et le modèle économétrique testé dans la dernière partie nous ont permis de confirmer le fait que les habitants de chacune des régions n'ont pas les mêmes opinions quant à la nécessité de libéraliser le travail dominical et ce même en ayant contrôlé par l'âge des individus, la taille de l'agglomération ou le niveau de revenu. Les régions où l'approbation est la plus élevée sont : la Région Parisienne et les régions du bassin méditerranéen. Ces régions sont aussi les principaux bassins d'activité des secteurs tertiaire et du tourisme pour lesquels le dimanche représente une réelle opportunité pour augmenter leur activité.

Outre ces différences de localisation, l'approbation concerne majoritairement les jeunes et les citadins. A l'opposé, les personnes plus âgées, dans des zones rurales, se montrent plus attachées aux traditions. Pour ces personnes, le dimanche doit rester un jour de repos et de culte. Nous avons aussi vu que la probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche augmentait lorsqu'on est un homme et à mesure que le revenu augmente.

Pour les décideurs publics, bien qu'une direction semble avoir été choisie, des précautions doivent être prises quant à la réglementation qui l'encadre. D'un point de vue économique, les effets directs engendrés semblent positifs mais les personnes les plus susceptibles de travailler le dimanche sont parmi les plus fragiles. L'ouverture dominicale doit pouvoir créer une demande de consommation, en particulier dans les zones à plus forte proportion d'actifs. Mais une réglementation autour de cette question pourrait rallier quelques opposants, avec une limitation autour des plages horaires d'ouverture par exemple, puisqu'on retrouve ici encore la question de la protection des salariés dans les commerces.

# Table des illustrations

---

Figure 1 : Croissance du pouvoir d'achat des ménages entre 2005 et 2018 (%).....	10
Figure 2 : Croissance de la consommation des ménages entre 2005 et 2018 (%).....	10
Figure 3 : Indicateur synthétique de confiance des ménages entre 2005 et 2018 .....	11
Figure 4 : A proximité de chez vous, les magasins sont-ils ouverts le dimanche ? (%).....	17
Figure 5 : Quels types de magasins sont ouverts le dimanche ? (%).....	18
Figure 6: A proximité de chez vous, les magasins sont-ils ouverts le dimanche ? (%) Répartition géographique	19
Figure 7 : Est-ce que vous achetez le dimanche ? -2019- (personnes déclarant acheter le dimanche dans au moins l'une des 5 catégories de produits) (%).....	20
Tableau 1 : Est-ce que vous achetez le dimanche ? (Colonnes) Croisement des réponses avec la question « A proximité de chez-vous, les magasins sont-ils ouverts le dimanche ? (Lignes) » (%).....	21
Tableau 2 : Est-ce que vous achetez le dimanche ? Croisement des réponses avec la zone géographique (%).....	21
Figure 8 : Est-ce que vous réalisez des achats dans les magasins de... le dimanche ? (%).....	22
Figure 9 : Si les commerces étaient ouverts le dimanche, en profiteriez-vous pour... ? (2019) (%).....	23
Figure 10 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Réponses issues de l'enquête de 2008. (%).....	24
Figure 11 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent. Vous êtes... ? (%).....	25
Figure 12 : Et si cette autorisation d'ouverture des commerces le dimanche ne devait porter que sur le dimanche matin, seriez-vous... (personnes qui ont répondu « plutôt défavorable » ou très « défavorable » à la question « Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ») (%).....	26
Figure 13 : Et si cette autorisation d'ouverture des commerces le dimanche ne devait porter que sur le dimanche matin, trouveriez-vous cette mesure... (personnes qui ont répondu « plutôt favorable » ou très « favorable » à la question « Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ») (%).....	26
Figure 14 : Et si cette autorisation d'ouverture des commerces le dimanche était seulement réservée aux grandes agglomérations seriez-vous... (%).....	27
Figure 15 : Et si cette autorisation d'ouverture des commerces le dimanche était seulement réservée aux seuls commerces de centre-ville seriez-vous... (%).....	27
Figure 16 : Pourquoi êtes-vous favorable à l'ouverture des commerces le dimanche ? (2019) (Question ouverte recodées en 6 catégories) (%) (individus ayant répondu « très favorable » ou « plutôt favorable » à la question « Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? »).....	28
Tableau 3 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... (%) (2019).....	30
Figure 17: Répartition géographique de la probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche en fonction de la zone d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT).....	31
Tableau 4 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes ... (%) (2019).....	32
Tableau 5 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... (%) (2019).....	32
Tableau 6 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... (%) (2019).....	33

Tableau 7 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... (%) (2019).....	33
Figure 18 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... ? Croisement des réponses avec la question « Travaillez-vous dans le secteur du commerce ? » (%) (2019) .....	34
Figure 19 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... ? Croisement des réponses avec la question « Connaissez-vous des proches - familles, amis – qui travaillent dans le commerce ? » (%) (2019).....	34
Tableau 8 : Pensez-vous qu'il faudrait autoriser tous les commerces à ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent ? Vous êtes... (%) (2019).....	35
Tableau 9 : Résultats de l'analyse de la variance des variables retenues pour expliquer la probabilité d'être favorable à l'ouverture des commerces le dimanche. ....	36
Tableau 10 : Résultats du modèle de régression logistique .....	37
Tableau 11 : Comparaison des résultats entre le modèle de régression logistique simple et le modèle à effets mixtes.....	39
Figure 20 : Interceptions aléatoires propres aux zones d'études et d'aménagement du territoire (« ZEAT ») .....	40

## 9 Références

---

- "Ouverture Des Commerces Le Dimanche : La Réglementation." Créer Entreprise - WikiCréa. April 19, 2019. <https://www.creerentreprise.fr/ouverture-commerces-dimanche-reglementation/>.
- Admin, Super. "Le Travail Du Dimanche." Ministère Du Travail. June 05, 2019. <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/temps-de-travail/article/le-travail-du-dimanche>.
- AFP. "L'ouverture Des Magasins Le Dimanche En Europe." L'Entreprise.com. April 28, 2014. [https://lentreprise.lexpress.fr/l-ouverture-des-magasins-le-dimanche-en-europe\\_1529378.html](https://lentreprise.lexpress.fr/l-ouverture-des-magasins-le-dimanche-en-europe_1529378.html).
- Bosslar, M. and M. Oberfichtner (2014) "The employment effect of deregulating shopping hours: Evidence from German retailing", Friedrich-Alexander-University ErlangenNuremberg Discussion Papers, No. 91.
- Burda, M. and P. Weil (2005), "Blue Laws", Working Paper.
- Clemenz, G. (1990), "Non-sequential Consumer Search and the Consequences of a Deregulation of Trading Hours", *European Economic Review*, 34, 7, 1323–1337.
- Baromètre du numérique (2018). Crédoc, Arcep, CGE, Agence du numérique. 2018.
- Cristos G., Svetoslav D. (2015) « Evaluating the Impact of Sunday Trading Deregulation ». LSE. March 2015.
- De Meza, D. (1984), "The Fourth Commandment: Is it Pareto Efficient?" *The Economic Journal*, 94, 374, 379–383.
- Galecki, A. et Burzykowski, T. (2013). *Linéaires à effets mixtes modèles utilisant R*. Springer.
- Goos, M. (2004), "Sinking the Blues: The Impact of Shop Closing Hours on Labour and Product Markets", Center for Economic Performance Discussion Paper Series, No. 664 (December)
- Inderst, I. and Irmen A. (2005), "Shopping Hours and Price Competition", *European Economic Review*, 49, 5, 1105–1124.
- Gaudart J., Giorgi R., Thalabard J.C., Thiam D., Whegang S. (2010). *Modèles linéaires à effets mixtes*. [http://cybertim.timone.univmrs.fr/infos-divers/atelierR/atelier\\_R\\_seance3](http://cybertim.timone.univmrs.fr/infos-divers/atelierR/atelier_R_seance3), Consulté le 20/11/2019.

La Croix. 2018. "De Madrid à Oslo, Le Dimanche Se Banalise." La Croix. February 17, 2018. <https://www.la-croix.com/Economie/Monde/Madrid-Oslo-dimanche-banalise-2018-02-17-1200914508>

Legifrance. "Légifrance, Le Service Public De La Diffusion Du Droit." <https://www.legifrance.gouv.fr/>.

Therese L. and Etourdie E. "Ouverture Des Magasins Le Dimanche Ailleurs En Europe : 3 Français Témoignent." Droit - Notre Temps. <https://www.notretemps.com/droit/actualites-droit/ouverture-magasins-dimanche-ailleurs-europe-3-francais-temoignent,i70450>.

Moati P., Pouquet L. (2008) « L'ouverture des commerces le dimanche : opinions des français, simulation des effets ». Cahier de Recherche, n°246. Crédoc.

Pilat, D. (1997), "Regulation and Performance in the Distribution Sector," OECD Economics Department Working Papers 180, OECD Publishing.

Pinheiro, J. & Bates, D. (2009). Modèles à effets mixtes dans S et S-Plus . 2ème impression. Springer.

Prodromidis, P., Petralias A. and Petros S. (2012) "The economic impact of deregulating Sunday shopping among small retailers", KEPE working paper.

Productivity Commission (2011), "Retail trading hours regulation" In: Economic Structure and Performance of the Australian Retail Industry. Canberra, pp.275–312.

Reddy, K. (2012), "Price Effects of shopping Hours Regulation: Evidence from Germany", Economic Affairs, February.

Senftleben-König, C. (2014), "Product Market Deregulation and Employment Outcomes: Evidence from the German Retail Sector", Humboldt University Discussion Paper, SFB 649.

Skuterud, M. (2005), "The Impact of Sunday Shopping on Employment and Hours of Work in the Retail Industry: Evidence from Canada", European Economic Review, 49, 8, 1953– 1978.

Tanguay, G. A., L. Vallée and P. Lanoie (1995), "Shopping Hours and Price Levels in the Retailing Industry: A Theoretical and Empirical Analysis", Economic Inquiry, 33, 3, 516– 524.

Yamada, J. (2017) "Opening Hours, Store Quality, and Social Welfare", Faculty of Global Business, March 2017.